



PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 6 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 06 février, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 31 janvier 2025, s'est réuni, à 14h, en séance publique, à Saint-Contest (Salle Normandie de la Chambre de Commerce et d'Industrie Caen Normandie), sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente.

Etaient présents :

	COLLEGE	REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CU CAEN LA MER	ALLAIRE	Stanislas
2.	LISIEUX NORMANDIE	BAREAU	Anne-Marie
3.	LISIEUX NORMANDIE	BAUCHET	Roland
4.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BAZIN	Hervé
5.	PRE BOCAGE INTERCOM	BAZIN	Philippe
6.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BÉRARD	Gilles
7.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BERGAR	Dominique
8.	CU CAEN LA MER	BERT	Jean
9.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTIN	Guy
10.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	BLANCHETIERE	Marcel
11.	CU CAEN LA MER	BORDAIS	Martial
12.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	BOUGAULT	Rémi
13.	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre
14.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BOUJRAD	Abderrahman
15.	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain
16.	CU CAEN LA MER	BOYER	Patrick
17.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ÉNERGIE	CAPOËN	Philippe
18.	BAYEUX INTERCOM	CHAUVIN	Emilie
19.	LISIEUX NORMANDIE	CHÉRON	Denis
20.	CU CAEN LA MER	COLLET	Céline
21.	CU CAEN LA MER	DELVAL	Gilles
22.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	DENOYELLE	Patrick
23.	CU CAEN LA MER	DEROO	Fabrice
24.	CU CAEN LA MER	DESMEULLES	Alain
25.	CU CAEN LA MER	DOUARD	Alain
26.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FARIDE	François
27.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	FIEFFE	Patricia
28.	PAYS DE FALAISE	FOUCAULT	Patrick
29.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	FURDYNA	Hubert
30.	CU CAEN LA MER	GANCEL	David
31.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	GERMAIN	Patrice
32.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GIRARD	Henri
33.	EPCI	GOBE	Alain
34.	CU CAEN LA MER	GODEFROY	Bruno
35.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GODIER	Edith
36.	TERRE D'AUGE	GOHIER	Armand
37.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	GOURNEY-LECONTE	Catherine
38.	CU CAEN LA MER	GUENNOC	Jean-Yves
39.	EPCI	GUILLEMOT	Jean-François
40.	COEUR DE NACRE	GUILLOUARD	Jean-Luc
41.	SEULLES - TERRE ET MER	GUIMBRETIERE	Hervé
42.	SEULLES - TERRE ET MER	HUYGHE	Jessica
43.	CU CAEN LA MER	KANZA MIA DIYEKA	Théophile
44.	EPCI	LAGALLE	Philippe
45.	CU CAEN LA MER	LANGLOIS	Jérôme
46.	BAYEUX INTERCOM	LAUNAY-GOURVES	Olivier
47.	CU CAEN LA MER	LE BRUN	Jean-Yves
48.	VAL ES DUNES	LE FOLL	Alain

49.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE MAZIER	Michel
50.	CU CAEN LA MER	LE PIFRE	Sophie
51.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEBOURGEOIS	Michel
52.	CU CAEN LA MER	LECAPLAIN	Patrick
53.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LECONTE	Jean-Claude
54.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul
55.	CU CAEN LA MER	LEMARIE	Yvon
56.	BAYEUX INTERCOM	LEPAULMIER	Jean
57.	PAYS DE FALAISE	LEROY	Eric
58.	CU CAEN LA MER	LIZORET	Didier
59.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MALOISEL	Gilles
60.	CU CAEN LA MER	MARIE	Lionel
61.	TERRE D'AUGE	MARIE	Patrick
62.	COEUR DE NACRE	MAROS	Patrick
63.	CU CAEN LA MER	MATHON	Patrice
64.	CU CAEN LA MER	MAUGER	Didier
65.	CU CAEN LA MER	MONSIMIER	Philippe
66.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	MONTAIS	Jean-Pierre
67.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MULLER	Jean-Michel
68.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	PARIS	Françoise
69.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ÉNERGIE	PATINET	Sébastien
70.	CU CAEN LA MER	PRIEUX	Alain
71.	BAYEUX INTERCOM	RAFFRAY	Gilbert
72.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	RANSON	Anne-Marie
73.	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge
74.	TERRE D'AUGE	RIOU	Corentin
75.	PRE BOCAGE INTERCOM	RUON	Vincent
76.	COEUR DE NACRE	SAGET	Thierry
77.	LISIEUX NORMANDIE	SAVIN	Jean-Bruno
78.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	TOUILLON	Pascal
79.	CU CAEN LA MER	VARLET	Gérard
80.	COEUR COTE-FLEURIE	VAUTIER	Dominique
81.	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jackie

Etaient absents ou excusés :

	COLLEGE	REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	COEUR COTE-FLEURIE	AMER	Nizar
2.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	ASMANT	Alain
3.	CU CAEN LA MER	AUDRIEU	Alain
4.	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain
5.	CU CAEN LA MER	BALAS	Jean-Pierre
6.	COEUR COTE-FLEURIE	BENOIST	Claude
7.	PAYS DE FALAISE	BENOIT	Dominique
8.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTAIL	Etienne
9.	CU CAEN LA MER	BERTHAUX	Thierry
10.	LISIEUX NORMANDIE	BONHOMME	Valentin
11.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	BURNEL	Eric
12.	LISIEUX NORMANDIE	CAILLOT	Michel
13.	PAYS DE FALAISE	CHAUVET	Sébastien
14.	LISIEUX NORMANDIE	COLAS	Richard
15.	LISIEUX NORMANDIE	COURCHAI	Pierre
16.	CU CAEN LA MER	COUTANCEAU	Bruno
17.	LISIEUX NORMANDIE	DALLOCCCHIO	Jean-Pierre
18.	PAYS DE FALAISE	DAVID	Johannes
19.	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien
20.	BAYEUX INTERCOM	DELOMEZ	Xavier
21.	LISIEUX NORMANDIE	DUJARDIN	Fabrice
22.	CU CAEN LA MER	DURAN	Marc
23.	CU CAEN LA MER	ESCACH	Nicolas
24.	VAL ES DUNES	EUDE	Christophe
25.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FLEURY	Catherine
26.	CU CAEN LA MER	GUÉGUÉNIAT	Franck
27.	SEULLES - TERRE ET MER	GUELLE	Jean-Denis

28.	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel
29.	EPCI	GUERIN	Daniel
30.	PAYS DE FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves
31.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	HUE	Sonia
32.	CU CAEN LA MER	JOLY	François
33.	COEUR DE NACRE	JOUY	Franck
34.	COEUR DE NACRE	LARSONNEUR	Bertrand
35.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE BOULANGER	Christophe
36.	CU CAEN LA MER	LEBORGNE	Hubert
37.	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc
38.	PRE BOCAGE INTERCOM	LECHAT	Anthony
39.	CU CAEN LA MER	LEFEVRE-PROKOP	Nadine
40.	LISIEUX NORMANDIE	LEGRAIN	Gilles
41.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul
42.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LEVEQUE	Anthony
43.	CU CAEN LA MER	LOUVET	Vincent
44.	CU CAEN LA MER	MARIE	Philippe
45.	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard
46.	CU CAEN LA MER	MILLET	Marc
47.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	MOREL	Jean-François
48.	CU CAEN LA MER	MULLER DE SCHONGOR	Isabelle
49.	CU CAEN LA MER	PHILIPPE	Jean-Marc
50.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	PITRAYES	Nicolas
51.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	POISSON	Cédric
52.	CU CAEN LA MER	POULAIN	Jean-Paul
53.	VAL ES DUNES	QUILLET	Jean-Pierre
54.	LISIEUX NORMANDIE	RATEL	Philippe
55.	CU CAEN LA MER	RENARD	Nicolas
56.	COEUR COTE-FLEURIE	REVERT	David
57.	EPCI	SAINT LO	Patrick
58.	CU CAEN LA MER	SAINT	Thierry
59.	LISIEUX NORMANDIE	TARGAT	Dany
60.	TERRE D'AUGE	THIERRY	Linda
61.	CU CAEN LA MER	THOMAS	Angèle
62.	CU CAEN LA MER	WILLAUME	Ludwig

Autres excusés ayant donné pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	COLLEGE	Représentant recevant pouvoir	COLLEGE
1.	Emmanuel BELLÉE	CU CAEN LA MER	KANZA MIA DIYEKA Théophile	CU CAEN LA MER
2.	Michel BIZET	VAL ES DUNES	LE FOLL Alain	VAL ES DUNES
3.	Cédric CASSIGNEUL	CU CAEN LA MER	DEROO Fabrice	CU CAEN LA MER
4.	Jean-Marie GUILLEMIN	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ÉNERGIE	LIZORET Didier	CU CAEN LA MER
5.	Sébastien LECLERC	LISIEUX NORMANDIE	LAGALLE Philippe	EPCI
6.	Alain MARIE	LISIEUX NORMANDIE	BAZIN Hervé	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU
7.	Mickaël MARIE	CU CAEN LA MER	RICCI Serge	CU CAEN LA MER
8.	Ghislaine RIBALTA	CU CAEN LA MER	LANGLOIS Jérôme	CU CAEN LA MER
9.	Lucie TANQUEREL	BAYEUX INTERCOM	LEPAULMIER Jean	BAYEUX INTERCOM
10.	Alain TRANCHIDO	CU CAEN LA MER	CAPOËN Philippe	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ÉNERGIE

ACCUEIL DES REPRESENTANTS

Madame la Présidente souhaite la bienvenue aux représentants présents à ce Comité Syndical. Elle remercie chacun d'entre eux pour cette mobilisation qui permet, une nouvelle fois, d'atteindre le quorum.

ORDRE DU JOUR

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE indique que l'ordre du jour est conforme à la convocation qui a été adressée à chacun des représentants au Comité Syndical le 31 janvier dernier :

- **Rapport de la Présidente :**
 - ✓ Approbation du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2024,
 - ✓ Adhésion de la communauté de communes d'Isigny-Omaha Intercom dans le cadre du transfert de sa compétence « Eclairage public » (information complémentaire),
 - ✓ Activités du Bureau Syndical et des commissions – marchés publics et actes administratifs 2024
 - ✓ Récapitulatif des délégations et compte-rendu des décisions 2024,
 - ✓ Compte-rendu des dernières décisions de la Présidente,
 - ✓ Etat des transferts de compétences,
 - ✓ Mise à jour des annexes 1, 3 et 4 des statuts du SDEC ÉNERGIE,
 - ✓ Agenda du Comité Syndical.
- **Instances :**
 - ✓ Actualisation de la composition des commissions internes et de la commission d'intégration des ouvrages dans l'environnement,
 - ✓ Mise à jour de la composition de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) et de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP),
 - ✓ Mise à jour de la composition du collège SDEC ÉNERGIE à la CCTE (Commission Consultative pour la Transition Energétique).
- **Finances :**
 - ✓ Débat d'Orientation Budgétaire (sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires 2025) : Budget principal et budgets annexes,
 - ✓ Financement des participations des membres aux travaux par fonds de concours.
- **Concessions Gaz :** Nouvel accord de méthode relatif aux discussions à engager en vue du renouvellement des traités de concession pour le service public de la distribution publique de gaz naturel avec GRDF.
- **Concession Electricité :** Avenant n° 1 à la convention relative aux travaux sous tension et autres prestations.

PRESENTATION DE LA TRIBUNE

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE présente les personnalités à ses côtés à la tribune, à savoir :

- Monsieur Philippe LAGALLE, 1^{er} Vice-président en charge de l'administration générale, des finances, de la cartographie et des usages numériques,
- Monsieur Rémi BOUGAULT, 2^{ème} Vice-président en charge des concessions Electricité et Gaz,
- Monsieur Alban RAFFRAY, Directeur Général des Services.

Madame la Présidente salue la présence du comptable public de la Paierie Départementale du Calvados, Monsieur Jean-Philippe CHARDRON.

NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Patrice GERMAIN, représentant la Commission Locale d'Energie de NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE, est nommé secrétaire de séance.

RAPPORT DE LA PRESIDENTE

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 DECEMBRE 2024

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE soumet au Comité Syndical le procès-verbal de la réunion du 12 décembre 2024, transmis aux représentants, en annexe de la note de présentation, jointe à leur convocation.

Le Comité Syndical adopte le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2024, sans aucune observation.

MODALITES DES VOTES

Madame la Présidente confirme que, conformément à l'ordre du jour de la séance, des décisions d'intérêt commun et une décision d'intérêt spécifique relative à la compétence « Gaz » seront soumises à l'approbation du Comité Syndical.

Madame la Présidente propose d'utiliser le vote à main levée, en rappelant que :

- tous les collèges pourront s'exprimer sur les votes d'intérêt commun ;
- tous les collèges à l'exception du collège des EPCI et du collège des communes de la Communauté Urbaine, membres du syndicat, pourront s'exprimer pour la compétence « Gaz ».

Le Comité Syndical valide le vote à main levée.

ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES D'ISIGNY-OMAHA INTERCOM DANS LE CADRE DU TRANSFERT DE SA COMPETENCE « ECLAIRAGE PUBLIC »

Madame la Présidente profite de cette séance pour annoncer que la majorité qualifiée est acquise par les délibérations favorables de plus de la moitié des membres, représentant plus des deux tiers de la population du territoire et de plus des deux tiers des membres, représentant plus de la moitié de la population du territoire.

Majorité qualifiée 527 membres pour une population totale de 714 356 habitants	2/3 membres - 1/2 pop	351 collectivités	357 178 habitants
	1/2 membres - 2/3 pop	264 collectivités	476 237 habitants
Délibérations reçues - avis favorable		384 collectivités	587 494 habitants

Les services de la Préfecture ont été informés de cette nouvelle et l'arrêté correspondant, a été signé et publié le 23 janvier 2025.

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

ACTIVITES DU BUREAU SYNDICAL ET DES COMMISSIONS - MARCHES PUBLICS ET ACTES ADMINISTRATIFS 2024

Madame la Présidente rappelle que, par délibérations en date des 16 juin 2022 et 30 mars 2023, le Comité Syndical a donné délégation, pour la durée du mandat, au Bureau Syndical, à la Présidente et aux Vice-présidents.

Les décisions de la Présidente et du Bureau Syndical sont restituées dans le recueil des actes administratifs publié dans les lettres d'informations et sur le site du syndicat et sont consultables sur demande à l'accueil du SDEC ÉNERGIE.

Les décisions du Comité Syndical sont alimentées par les propositions du Bureau Syndical, qui s'est réuni 8 fois en 2024, sur la base du travail fourni par les commissions internes (66 réunions au total).

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE précise qu'en 2024, 322 actes administratifs ont ainsi été transmis au contrôle de légalité :

- 67 décisions de la Présidente, prises en vertu de ses délégations ;
- 232 délibérations, dont 165 émanant du Bureau Syndical sur délégation du Comité Syndical ;
- 23 arrêtés relatifs notamment aux délégations de fonction et de signatures.

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE remercie les Vice-présidents, les élus des commissions et du Bureau Syndical pour leur engagement et la disponibilité dont ils font preuve.

Ses remerciements s'adressent également à l'ensemble des représentants pour leur participation aux Comités Syndicaux.

Une des activités importantes du SDEC ÉNERGIE porte sur les travaux et les investissements. La liste des marchés publics passés en 2024 a été adressée aux représentants avec leur note de présentation :

Nombre de marchés attribués	58
▪ Dont marchés à procédure formalisée	21
▪ Dont marchés à procédure adaptée (MAPA)	24
▪ Dont marchés négociés sans publicité ≥ 25 K€ et < 40 K€	7
▪ Dont marchés négociés sans publicité < 25 K€	6

Le Comité Syndical prend acte de ces communications.

DERNIERES DECISIONS DE LA PRESIDENTE

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE rend compte des dernières décisions prises, depuis le Comité Syndical du 12 décembre 2024, en vertu de la délégation du Comité Syndical du 30 mars 2023, à savoir :

Objet			
Transition Énergétique	Conseil en Energie Partagé	Niveau 1	Adhésion des communes de Livarot-Pays-d'Auge et Cricqueville-en-Auge
		Niveau 2	Adhésion des communes de Graye-sur-Mer, Cricqueville-en-Auge et Fourneville
	Programme d'Accompagnement des Collectivités à la Transition Énergétique "PACTE" : 1ères demandes d'aides financières au titre de la 3ème année d'accompagnement des Communautés de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon et Pré Bocage Intercom		
Finances	Virement de crédits n° 5-2024 - Budget principal - du chapitre 011 au chapitre 65, pour couvrir les besoins de financement des subventions APCR (100 000 €)		
	Virement de crédits n° 1-2024 - Budget annexe "Énergies renouvelables" - du chapitre 011 au chapitre 67, pour permettre l'annulation de titres sur exercices antérieurs (2 300 €)		

Ces décisions sont à disposition de tous sur le site internet du syndicat, dans la rubrique du Recueil des actes administratifs.

Le Comité Syndical prend acte de l'ensemble des décisions présentées, mises en œuvre et publiées depuis le 12 décembre 2024.

ETAT DES TRANSFERTS DE COMPÉTENCES

Depuis le Comité Syndical du 12 décembre 2024, le Bureau Syndical, lors de sa séance du 24 janvier 2025 a acté les nouveaux transferts de compétences sollicités.

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE a été chargée de les mettre en œuvre. Il s'agit des transferts suivants :

GAZ	NOUES DE SIENNE*
	SAINT-MARCOUF-DU-ROCHY
INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES OU HYBRIDES RECHARGEABLES (IRVE)	VIMONT

* sur l'ensemble de son territoire.

Au vu de l'ensemble de ces décisions, l'état actuel des **526 collectivités adhérentes** au SDEC ÉNERGIE, par compétence transférée, est le suivant :

Electricité	Eclairage public	Signalisation lumineuse
478 communes 1 intercommunalité	454 communes 10 intercommunalités	48 communes

Gaz	Infrastructures de charges pour véhicules électriques	Energies Renouvelables
125 communes 1 intercommunalité	224 communes 1 intercommunalité	28 communes 3 intercommunalités

Contribution à la Transition Energétique	Réseaux publics de chaleur et/ou de froid
6 communes	1 commune

Le Comité Syndical prend acte de cette communication.

AGENDA DU COMITE SYNDICAL

Pour permettre à chacun de s'organiser au mieux et de réserver, notamment, les dates des réunions du Comité Syndical à l'avance, Madame la Présidente rappelle les assemblées plénières de 2025, en attirant l'attention de chacun sur l'importance de l'ordre du jour de la prochaine séance, à savoir :

- **Jeudi 27 mars 2025** - 14h00 – CCI Caen Normandie - St Contest : *Budgets, contributions et aides financières, conditions d'exercice des compétences, bilan Programme Annuel 2024 et présentation PA 2025 ...*
- **Jeudi 5 juin 2025** - 14h00 – CCI Caen Normandie - St Contest,
- **Jeudi 9 octobre 2025** - 14h00 – CCI Caen Normandie - St Contest,
- **Jeudi 18 décembre 2025** - 14h00 – CCI Caen Normandie - St Contest.

Le Comité Syndical prend acte de ces prochaines échéances.

DECOMPTE DES PRESENTS

Madame la Présidente annonce l'état des présents :

A l'ouverture de la séance :	Votes d'intérêt commun	Votes d'intérêt spécifique Gaz
Représentants	152	144
Représentants en exercice	152	144
Quorum atteint à partir de	77	73
Présents	79	74
Pouvoirs	10	9
Total des votants	89	83

Elle annonce les pouvoirs réceptionnés, listés précédemment.

Le quorum étant atteint, les représentants peuvent valablement commencer à délibérer.

Départ de Monsieur Romain BAIL et arrivée de Monsieur Fabrice DEROO, représentants du collège de la Communauté Urbaine Caen la mer, maintenant le nombre de votants pour les prochaines délibérations à :

Représentants	Présents	Pouvoirs	Votants
152	79	10	89
Représentants COMPÉTENCE « GAZ »	Présents	Pouvoirs	Votants
144	74	9	83

MISE A JOUR DES ANNEXES 1, 4 ET 5 DES STATUTS DU SDEC ÉNERGIE

En application des statuts du Syndicat, Madame la Présidente propose au Comité Syndical la mise à jour des annexes 1, 3 et 4 afin de prendre en compte :

Annexe 1 - « Liste des membres et des compétences transférées » :

- l'adhésion de la commune de Blainville-sur-Orne au 1^{er} janvier 2025 et le transfert de sa compétence « Eclairage Public »,
- la création au 1^{er} janvier 2025 des communes nouvelles de Saint-Martin-de-May et de Victot-en-Auge,
- les différents transferts de compétences actés en 2024 :

Gaz	Eclairage public	Signalisation Lumineuse	IRVE		ENR
Lison Lisores Noron-l'Abbaye St-Martin-de-Mieux St-Pierre-du-Bû	Blainville-sur-Orne	Bonneville-sur-Touques	Émiéville Englesqueville-la-Percée Genneville Hottot-les-Bagues Janville La Pommeraye Le Breuil-en-Bessin Le Pré-d'Auge Les Authieux-sur-Calonne	Manerbe Manneville-la-Pipard Montfiquet St-Côme-de-Fresné Ste-Marguerite-d'Elle St-Germain-de-Livet St-Loup-Hors St-Ouen-du-Mesnil-Oger Villers-sur-Mer	Bernières-sur-Mer Falaise

Annexe 3 - « Périmètre des collèges électoraux des communes situées en dehors du périmètre de la Communauté urbaine de Caen la Mer, à compter du renouvellement général des conseils municipaux postérieur à 2014 » :

- la création au 1^{er} janvier 2025 des communes nouvelles de Saint-Martin-de-May (CLE Vallées de l'Orne et de l'Odon) et de Victot-en-Auge (CLE de Normandie Cabourg Pays d'Auge),
- le rattachement de la commune de Saint-Sylvain au territoire de la communauté de communes Val es Dunes (et non plus Cingal-Suisse-Normande).

Annexe 4 - « Périmètre du collège des communes membres du Syndicat, adhérentes de la Communauté urbaine de Caen la mer » :

- l'adhésion de la commune de Blainville-sur-Orne au 1^{er} janvier 2025,
- Correction de la situation de la commune de Rots, dont l'exercice de la compétence « Eclairage public » sur le territoire des communes historiques de Lasson et de Rots est assuré par le SDEC ÉNERGIE.

A l'interrogation de Monsieur Gérard VARLET, maire-adjoint de Rots, relative à la situation de la commune historique de Secqueville-en-Bessin, il est rappelé que cette ancienne commune n'avait pas, préalablement à la création de la commune nouvelle, transféré sa compétence au SDEC ÉNERGIE. La compétence « Eclairage public » reste donc exercée par la commune nouvelle sur ce territoire. Si la commune de Rots le souhaite, elle peut par délibération, confier à l'échelle de la commune nouvelle, l'exploitation de l'intégralité de son réseau éclairage public au SDEC ÉNERGIE

Ces annexes, mises à jour, ont été transmises aux représentants du Comité Syndical préalablement à la réunion.

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical d'approuver la mise à jour de ces 3 annexes des statuts du syndicat.

→ **Délibération d'intérêt commun :**

REPRESENTANTS	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	79	10	89

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la mise à jour 2025 des annexes 1, 3 et 4 des statuts du SDEC ÉNERGIE ; les annexes 2, 5 et 6 de ces mêmes statuts ne présentant aucune modification ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

INSTANCES

ACTUALISATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS INTERNES

Comme annoncé dans la note de synthèse, adressée aux représentants du Comité Syndical avec leur convocation, Madame la Présidente confirme que, suite aux différentes phases d'élections partielles du 12 décembre 2024 ayant conduit à l'élection de Monsieur Denis CHÉRON en tant que 7^{ème} vice-Président en charge des travaux sur les réseaux publics d'électricité, de Monsieur Corentin RIOU et Madame Edith GODIER en tant que membres du Bureau Syndical, le Bureau Syndical, lors de sa séance du 24 janvier dernier, a validé la nouvelle composition des commissions internes du Syndicat :

Commissions	Domaines d'interventions	Vice-Président	Autres membres
Administration générale-Finances-Cartographie et usages numériques	<ul style="list-style-type: none"> - Préparation et suivi du budget, suivi de la trésorerie - Gestion des emprunts et de la trésorerie, taxes, redevances et contributions - Politique d'aides financières et d'achats - Politique de gestion des Ressources humaines - dialogue social - hygiène et sécurité - Système d'informations géographiques (www.mapeo.calvados.fr, PCRS...) - SDSI - RGPD - Usages numériques... - Certification 9001 et 50001 	Philippe LAGALLE	Anne-Marie BAREAU Catherine FLEURY Henri GIRARD Edith GODIER Franck GUÉGUÉNIAT Hervé GUIMBRETIÈRE
Concessions électricité et gaz	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation du service public de distribution et de fourniture de l'électricité et du gaz - Suivi et évolution des cahiers des charges de concession et ses annexes, rapports de contrôle, avenants... - Renouvellement du contrat de concession gaz naturel - Relations avec les concessionnaires électricité et gaz - Développement coordonné des réseaux d'énergie - électricité/gaz/chaleur - Affaires juridiques réseaux et énergie 	Rémi BOUGAULT	Catherine FLEURY Patrice GERMAIN Edith GODIER Franck GUÉGUÉNIAT Cédric POISSON Vincent RUON

<p>Développement économique</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Aides aux raccordements aux réseaux publics d'électricité et de gaz (soutirage et injection), - Contribution aux PLUi - SCOT... / impact sur le développement et capacité des réseaux, - Barème de raccordement aux réseaux. 	<p>Jean-Yves HEURTIN</p>	<p>Rémi BOUGAULT Abderrahman BOUJRAD Gilles MALOISEL</p>
<p>Relations usagers et précarité énergétique</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Précarité énergétique : aide et soutien à l'utilisateur, fonds solidarité énergie, fonds d'aide aux travaux... - Commission consultative des services publics locaux de l'électricité et du gaz, - Volet usagers liés au contrôle concessif, - Gestion d'un service public local de fourniture d'énergie en faveur des particuliers - Réclamations - enquête de satisfaction. 	<p>Cédric POISSON</p>	<p>Romain BAIL Anne-Marie BAREAU Jean-Luc GUILLOUARD Philippe LAGALLE Vincent RUON</p>
<p>Transition Energétique</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Planification énergétique : suivi des PCAET, animation de la CCTE... - Production Energies Renouvelables : cadastre solaire, Contrat d'Objectifs territoriaux, développement de projets bois - biométhane - solaire photovoltaïque et thermique - éolien - hydroélectrique.... Projets participatifs ou citoyens - Développement des réseaux de chaleur - Développement de la flexibilité énergétique : Stockage énergie - injection - autoconsommation... - Efficacité énergétique des bâtiments publics : CEP, rénovation énergétique, optimisation des consommations énergétiques ... - Education à la transition énergétique (scolaires, adultes) : maison de l'Énergie et Fabrique Énergétique - Accompagnement des projets visant l'économie circulaire des territoires - Groupement d'achat d'énergies 	<p>Marc LECERF</p>	<p>Claude BENOIST Abderrahman BOUJRAD Patrice GERMAIN Jean-Yves HEURTIN Gilles MALOISEL Corentin RIOU</p>
<p>Mobilités bas carbone</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Contribution au Schéma directeur des mobilités électriques - Encouragement à l'usage des mobilités bas carbone - Construction de station de recharge et d'avitaillement de mobilité électrique - GNV - Hydrogène - Maintenance et exploitation des infrastructures de recharge et d'avitaillement - Développement de nouveaux services - autopartage, vélo électrique... 	<p>Jean-Luc GUILLOUARD</p>	<p>Philippe CAPOËN Henri GIRARD Théophile KANZA MIA DIYEKA Marc LECERF Corentin RIOU</p>
<p>Travaux sur les réseaux publics d'électricité</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Construction et sécurisation des réseaux d'électricité - Programme de renforcement du réseau Basse Tension - Programme annuel d'effacement coordonné des réseaux - PPI-PA : suivi et programmation - conférence NOME - Inventaire FACE - Animation de la commission d'intégration pour l'environnement - Rénovation des postes de transformation et traitement des déchets de chantier 	<p>Denis CHÉRON</p>	<p>Jean LEPAULMIER Alain LE FOLL Anne-Marie BAREAU Théophile KANZA MIA DIYEKA</p>
<p>Éclairage public et signalisation lumineuse</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Modernisation des réseaux d'éclairage public et de signalisation lumineuse, - Maintenance et exploitation de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse, - Développement de nouveaux services en lien avec les installations d'éclairage public, - Renouvellement de l'éclairage des bâtiments publics, - Réduction des consommations d'énergie (éclairage public...) + respect des éco systèmes (trame verte ...). 	<p>Jean LEPAULMIER</p>	<p>Romain BAIL Philippe CAPOËN Denis CHÉRON Hervé GUIMBRETIERE Alain LE FOLL</p>

➤ **Commission d'intégration des ouvrages dans l'environnement**

Pour rappel, les membres de la commission d'intégration des ouvrages dans l'environnement, qui se réunit annuellement avec Enedis et Orange ont été désignés par décision en date du 12 novembre 2020 (2020-DEC-38).

La composition de cette commission a été mise à jour en janvier 2023 à la suite de la démission de son mandat de membre du Bureau Syndical de Monsieur Patrick JEANNENEZ, représentant titulaire des communes de catégorie A, remplacé par Monsieur Jean LEPAULMIER.

Suite au décès de Monsieur Gérard POULAIN, le Bureau Syndical a validé la désignation de Monsieur Denis CHÉRON, 7^{ème} vice-Président en charge des travaux sur les réseaux publics d'électricité, en tant que représentant titulaire des communes de catégorie C au sein de cette commission en remplacement de Monsieur Gérard POULAIN :

MEMBRES	
TITULAIRES	SUPPLEANTS
Commune A : Jean LEPAULMIER Commune B : Philippe CAPOEN Commune C : Denis CHÉRON	Commune A : Théophile KANZA MIA DIYEKA Commune B : Patrice GERMAIN Commune C : Anne-Marie BAREAU

➤ **Commission d'Appel d'Offres (CAO) et de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP)**

Pour rappel, la Commission d'Appel d'Offres (CAO) est une instance de décision qui intervient pour l'attribution des marchés à procédure formalisée, notamment pour choisir les offres, et la Commission de Délégation de Service Public (CDSP) intervient pour l'attribution des contrats de concession.

Les règles applicables à la composition de la CAO sont les mêmes que celles relatives à la CDSP (article L. 1411-5 du CGCT).

La CAO et la CDSP ont été élues par le Comité Syndical du 13 octobre 2020.

Considérant :

➤ **Pour la CAO :**

- que cette commission a déjà été actualisée en janvier 2023 suite à la démission de M. Patrick JEANNENEZ de son mandat de membre du Bureau Syndical,
- le décès de M. Gérard POULAIN en septembre dernier,

➤ **Pour la CDSP :**

- la démission de M. Christophe MORIN en date du 5 juillet 2024 de son mandat de membre du Bureau Syndical.

➤ **Pour les deux instances :**

- qu'une fois les résultats de l'élection proclamés, la composition d'une CAO ou d'une CDSP ne peut être modifiée en cours de mandat,
- qu'il n'est pas nécessaire de procéder à des élections partielles tant qu'il reste des membres suppléants pour remplacer un titulaire (anciennes dispositions du code de la commande publique – art. 22 - restant préconisées pour pourvoir au remplacement d'un membre titulaire de ces instances).

Le Bureau Syndical du 24 janvier dernier a pris acte de la nouvelle composition de ces deux instances, comme suit :

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Commission d'Appel d'Offres CAO Pdte : Mme Catherine GOURNEY-LECONTE	Philippe LAGALLE Cédric POISSON Jean-Luc GUILLOUARD Jean LEPAULMIER Vincent RUON	Henri GIRARD Abderrahman BOUJRAD Anne-Marie BAREAU
COMMISSION DE DELEGATION DES SERVICE PUBLIC (CDSP) Pdte : Mme Catherine GOURNEY-LECONTE	Rémi BOUGAULT Cédric POISSON Vincent RUON Patrice GERMAIN Catherine FLEURY	Philippe LAGALLE Jean-Luc GUILLOUARD Henri GIRARD Franck GUÉGUÉNIAT

Le Comité Syndical prend acte de cette communication.

Arrivée de Monsieur Jean-Paul LEMAIRE, représentant du collège de Cingal-Suisse Normande, portant le nombre de votants pour les prochaines délibérations à :

Représentants	Représentants en exercice	Présents	Pouvoirs	Votants
152	152	80	10	90
Représentants COMPETENCE « GAZ »	Représentants COMPETENCE « GAZ » en exercice	Présents	Pouvoirs	Votants
144	144	75	9	84

ACTUALISATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE POUR LA TRANSITION ENERGETIQUE

La Commission Consultative paritaire pour la Transition Énergétique a été mise en place par décision du Comité Syndical du 17 décembre 2015, conformément aux dispositions de l'article 198 de la loi de Transition Énergétique pour une croissance verte.

En application de l'article 2 de son règlement intérieur, la commission consultative est composée de deux collèges constitués chacun à parité de représentants :

- du SDEC ÉNERGIE,
- des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre (FP), inclus en tout ou partie dans le périmètre de la concession d'électricité du SDEC ÉNERGIE.

Le collège des EPCI à FP est constitué de 2 représentants désignés par chacun des EPCI à FP, soit un total de 32 membres. A l'occasion du renouvellement des instances des différentes communautés de communes du département, chacune d'entre elles a ainsi communiqué au Syndicat les noms de leurs deux représentants.

Le nombre de représentants désignés par le SDEC ÉNERGIE est équivalent au nombre total de représentants des EPCI à FP, soit 32 membres.

À la suite de démissions et décès de membres représentants le syndicat sur 4 EPCI (Bayeux Intercom, Seules, Terre et Mer, Vallées de l'Orne et de l'Odon et Terre d'Auge), il est proposé au Comité Syndical de désigner 4 nouveaux représentants du collège du SDEC ÉNERGIE à la CCTE.

Compte-tenu de l'intérêt manifesté par Medasmes Lucie TANQUEREL, Jessica HUYGHE, Françoise PARIS et Monsieur Armand GOHIER pour les activités de cette commission, Madame la Présidente propose au Comité Syndical de les intégrer à la liste des représentants du collège du SDEC ÉNERGIE, pour les secteurs concernés.

Les listes des 32 élus représentants le collège du SDEC ÉNERGIE et des 32 élus représentants le collège des EPCI à FP au sein de la Commission Consultative Paritaire pour la Transition Energétique mises à jour, ont été jointes en annexe de la note de synthèse explicative :

Collèges électoraux du SDEC ÉNERGIE	Nom	Prénom	Fonction
Isigny Omaha Intercom	BOUGAULT	Rémi	2ème vice-président, membre du Bureau Syndical
	LECONTE	Jean-Claude	Membre du Comité Syndical
Bayeux intercom	LAUNAY-GOURVES	Olivier	Membre du Comité Syndical
	TANQUEREL	Lucie	Membre du Comité Syndical
Pré Bocage Intercom	RUON	Vincent	Membre du Bureau Syndical
	LECHAT	Anthony	Membre du Comité Syndical
Intercom de la Vire au Noireau	MALOISEL	Gilles	Membre du Bureau Syndical
	BAZIN	Hervé	Membre du Comité Syndical
Seulles, Terres et Mer	GUIMBRETIERE	Hervé	Membre du Bureau Syndical
	HUYGHE	Jessica	Membre du Comité Syndical
Cœur de Nacre	GUILLOUARD	Jean-Luc	6ème vice-président, membre du Bureau Syndical
	JOUY	Franck	Membre du Comité Syndical
Vallées de l'Orne et de l'Odon	GODIER	Edith	Membre du Bureau Syndical
	PARIS	Françoise	Membre du Comité Syndical
Cingal Suisse-Normande	LAGALLE	Philippe	1er vice-président, membre du Bureau Syndical
	LEMAIRE	Jean-Paul	Membre du Comité Syndical
Val es Dunes	LE FOLL	Alain	Membre du Bureau Syndical
	EUDE	Christophe	Membre du Comité Syndical
Normandie Cabourg Pays d'Auge	GERMAIN	Patrice	Membre du Bureau Syndical
	ASMANT	Alain	Membre du Comité Syndical
Terre d'Auge	GOHIER	Armand	Membre du Comité Syndical
	THIERRY	Linda	Membre du Comité Syndical
Lisieux Normandie	BAREAU	Anne-Marie	Membre du Bureau Syndical
	MARIE	Alain	Membre du Comité Syndical
Cœur Côte Fleurie	AMER	Nizar	Membre du Comité Syndical
	VAUTIER	Dominique	Membre du Comité Syndical
Pays de Honfleur-Beuzeville	FLEURY	Catherine	Membre du Bureau Syndical
	BLANCHETIERE	Marcel	Membre du Comité Syndical
Pays de Falaise	HEURTIN	Jean-Yves	3ème vice-président, membre du Bureau Syndical
	BENOIT	Dominique	Membre du Comité Syndical
Caen-la-Mer	CAPOËN	Philippe	Membre du Bureau Syndical
	PATINET	Sébastien	Membre du Comité Syndical

EPCI	Nom	Prénom	Fonction
Communauté de communes Isigny Omaha Intercom	LEVEQUE	Anthony	Conseiller communautaire
	POISSON	Cédric	Conseiller communautaire
Communauté de communes Bayeux intercom	AUTIN	Huguette	Conseiller communautaire
	LEPAULMIER	Jean	Conseiller communautaire
Communauté de communes Pré-Bocage Intercom	BRECIN	Jean-Yves	Vice-président Prospective et animation territoriale
	DELAMARRE	Bruno	Vice-président environnement
Communauté de commune Intercom de la Vire au Noireau	GOURNEY-LECONTE	Catherine	Vice-présidente Protection et Mise en Valeur de l'Environnement, Transition Énergétique, Mobilité
	DELIQUAIRE	Régis	Conseiller communautaire
Communauté de communes Seulles Terre et Mer	LABBEY	Philippe	Conseiller communautaire
	LEMOUSSU	Daniel	Vice-président Protection de l'Environnement, de la Transition Énergétique, du Développement Durable et de la Gestion des ordures ménagères
Communauté de communes Cœur de Nacre	DUPONT-FEDERICI	Thomas	Vice-président Politique environnementale - Mobilités
	PAILLETTE	Jean-Pierre	Conseiller communautaire
Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon	GIRARD	Henri	Vice-président développement économique, emploi, maisons de service au public
	GOBE	Alain	Vice-président finances et transition énergétique
Communauté de communes Cingal - Suisse Normande	MAZINGUE	Didier	Conseiller communautaire
	PITEL	Gilles	Conseiller communautaire
Communauté de communes Val Ès Dunes	DECLERCK	Laurent	Vice-président Transition énergétique et milieux naturels
	QUILLET	Jean-Pierre	Vice-président suppléant
Communauté de communes Normandie-Cabourg-Pays- d'Auge	MORLOT	Yoan	Conseiller communautaire
	PICODOT	Géry	Conseiller communautaire
Communauté de communes Terre d'Auge	DE KONINCK	Thierry	Conseiller communautaire
	TONON	Stéphane	Conseiller communautaire
Communauté d'agglomération Lisieux-Normandie	DROUET	Mireille	Conseiller communautaire
	FEREMANS	Sylvie	Vice-présidente développement durable
Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie	BENOIST	Claude	Conseiller communautaire
	MARIE	Jacques	Vice-président
Communauté de communes Pays de Honfleur - Beuzeville	ANDRIEU	Moïse	Conseiller communautaire
	SAUDIN	François	Conseiller communautaire
Communauté de communes du Pays de Falaise	GUILLEMOT	Jean-François	Conseiller communautaire
	LE BRET	Jacques	Conseiller communautaire
Communauté Urbaine Caen la Mer	BURGAT	Hélène	Vice-présidente transition écologique
	LECERF	Marc	Vice-président Environnement, énergies, collecte et valorisation des déchets

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical d'approuver la mise à jour de la composition de la liste des 32 élus représentants le collège du SDEC ÉNERGIE.

➔ **Délibération d'intérêt commun :**

REPRESENTANTS	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	80	10	90

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **VALIDE** la mise à jour de la liste des 32 élus représentants le collège du SDEC ÉNERGIE au sein de la Commission Consultative Paritaire pour la Transition Energétique ;
- **CONFIRME** la liste des 32 élus représentants le collège des EPCI à FP au sein de la Commission Consultative Paritaire pour la Transition Energétique ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Arrivée de Monsieur François FARIDE, représentant du collège du Pays de Honfleur Beuzeville, portant le nombre de votants pour les prochaines délibérations à :

Représentants	Représentants en exercice	Présents	Pouvoirs	Votants
152	152	81	10	91
Représentants COMPETENCE « GAZ »	Représentants COMPETENCE « GAZ » en exercice	Présents	Pouvoirs	Votants
144	144	76	9	85

FINANCES

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025 - ROB

Madame la Présidente précise que la commission « Administration générale, finances, cartographie et usages numériques » du 6 janvier 2025 et le Bureau Syndical du 24 janvier dernier ont travaillé sur ce Rapport d'Orientation Budgétaire du Budget Principal et des Budgets annexes « Énergies Renouvelables » et « Mobilité Durable » 2025, qui permet à chacun de disposer d'une information complète et suffisamment détaillée de la situation financière du syndicat.

Madame la Présidente souligne l'important travail réalisé et la qualité du document présenté et laisse la parole à Monsieur Philippe LAGALLE, 1^{er} Vice-président, en charge notamment des finances, pour présenter les travaux de la commission et du Bureau Syndical.

PREAMBULE

Le cadre juridique et réglementaire

La loi du 6 février 1992 dite « Administration Territoriale de la République » instaure l'obligation de la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) aux collectivités territoriales de plus de 3 500 habitants.

Le SDEC ÉNERGIE, ayant le statut de syndicat mixte fermé réunissant les communes du Calvados et les intercommunalités, exerce des missions de service public liées à l'énergie et les réseaux. Appartenant aux collectivités territoriales et régi par la comptabilité publique, le SDEC ÉNERGIE est tenu d'organiser un débat sur les orientations générales du budget et d'élaborer son Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB).

Cette obligation répond à deux principaux objectifs :

- Donner une information complète sur la situation financière de la collectivité pour mieux définir sa stratégie.
- Permettre aux élus de débattre des orientations budgétaires prioritaires qui devront être reprises dans le budget primitif et les budgets annexes ;

Il est régi par les articles L2312-1, L5211-36, L3312-1, L5622-3 et L4312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales au travers des dispositions suivantes :

- l'obligation de l'élaboration d'un rapport d'Orientation Budgétaire ;
- la prise en compte des engagements pluriannuels ;
- la présentation de la structure et la gestion de la dette ;
- la présentation des éléments de ressources humaines ;
- le rapport donne lieu à un débat qui est acté par une délibération spécifique ;
- la publication du rapport par les moyens adéquats jugés par la collectivité.

Le SDEC ÉNERGIE exerce ses compétences statutaires, réparties dans trois budgets selon la qualification des services publics.

a. Le budget principal

Il couvre notamment les activités :

- Des fonctions supports : moyens généraux communication, informatique, cartographie, marchés publics, ressources humaines, comptabilité ;
- Des travaux sur les réseaux : effacement des réseaux, raccordement des réseaux, extension des réseaux, éclairage public, signalisation lumineuse ;
- De la transition énergétique : l'accompagnement à la mise en œuvre des PCAET - Plan Climat Air Energie Territorial, le conseil en énergie partagé, les audits énergétiques sur les bâtiments, les animations de la Maison de l'Énergie, le développement de projets bois sans vente de chaleur, les groupements d'achats d'énergie, ...

b. Le budget annexe « Énergies Renouvelables »

Il porte les activités de la régie « EnR » comme les projets de production d'électricité photovoltaïque avec vente totale ou partielle.

c. Le budget annexe « Mobilité Durable »

Il rassemble les activités de la régie « Mobilité Durable » notamment la réalisation et l'exploitation de bornes de recharges (réseaux Mobisdec) dans le cadre du déploiement du schéma directeur des infrastructures de recharges pour véhicule électrique (SDIRVE).

Afin de pouvoir débattre des orientations budgétaires, les membres du Bureau Syndical et du Comité Syndical doivent disposer d'une information complète et suffisamment détaillée, retranscrite dans un Rapport d'Orientation Budgétaire.

Le SDEC ÉNERGIE produit un Rapport d'Orientation Budgétaire qui couvre les trois budgets et les services publics correspondants.

Dans l'esprit de la réglementation, le Rapport d'Orientation Budgétaire est composé de trois parties :

- Une analyse de la situation budgétaire et financière (sur une période triennale, 2022-2024) ;
- Une expertise des ressources humaines sur la même période ;
- La définition des orientations et perspectives d'activités ; qui permettront d'établir les maquettes budgétaires des trois budgets pour la période 2025-2026.

PARTIE I : EVOLUTION DE LA SITUATION BUDGETAIRE ET FINANCIERE 2022-2024

Cette première partie consiste à faire une analyse de l'évolution sur la période 2022-2024 :

- des ratios financiers qui permettent d'évaluer la santé financière du SDEC ÉNERGIE, à savoir la dette, la trésorerie et la capacité d'autofinancement ;
- du budget principal ;
- du budget annexe « Energies renouvelables »
- du budget annexe « Mobilité durable ».

1. EVOLUTION DES RATIOS FINANCIERS

L'analyse des ratios financiers permet d'évaluer la solidité financière du syndicat. A la lecture des éléments financiers et budgétaires, il est possible d'établir des hypothèses sur « la capacité à faire » du SDEC ÉNERGIE.

1.1 LA DETTE

1.1.1 LA NATURE DE LA DETTE

Il convient de distinguer deux natures de dette selon l'immobilisation à financer :

- La dette supportée par le syndicat pour le financement de ses immobilisations en dehors des réseaux et de la transition énergétique. Le SDEC ÉNERGIE a contracté un emprunt pour le financement de son immeuble et son remboursement a pris fin le 1^{er} janvier 2017. Cette dette est donc nulle sur la période considérée.
- La dette gérée par le syndicat pour le financement des travaux sur les réseaux. Le SDEC ÉNERGIE fait appel à l'emprunt uniquement pour financer la part à charge de ses membres via le dispositif de l'étalement de charges. Il s'agit d'emprunts qui n'entrent pas dans la catégorie des emprunts dits « toxiques ». Le syndicat rembourse les organismes bancaires et en contrepartie, les collectivités membres remboursent annuellement le syndicat à due concurrence, le SDEC ÉNERGIE n'applique aucun frais de dossier.

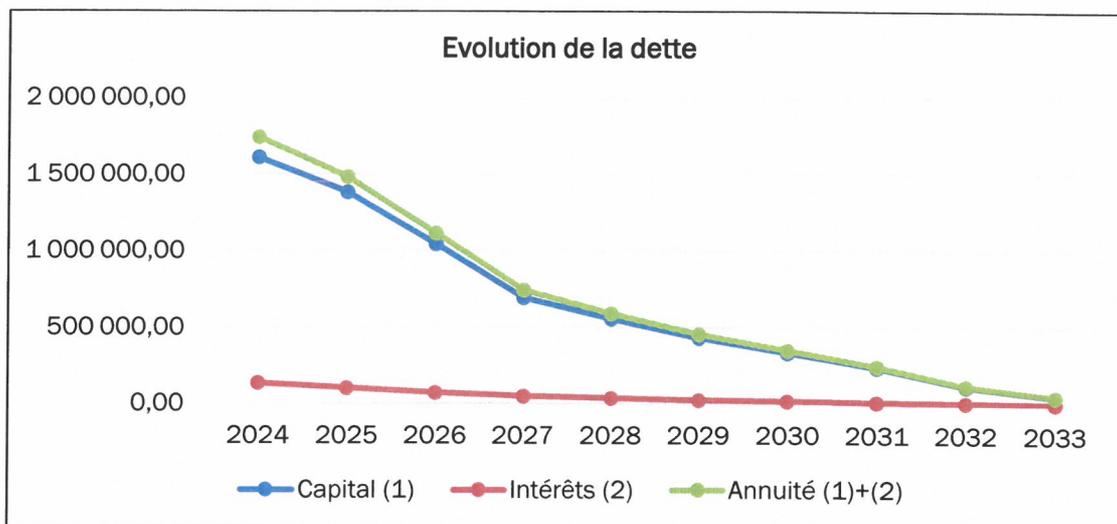
Le Comité Syndical du 12 décembre 2017 a abrogé ce dispositif financier pour le remplacer par le mécanisme des fonds de concours ouverts aux collectivités.

1.1.2 L'EVOLUTION DU REMBOURSEMENT DE LA DETTE

La décision du Comité Syndical de ne plus recourir à l'emprunt pour le financement des travaux sur les réseaux, a pour effet le désendettement progressif du syndicat : diminution constante des annuités (intérêts et du capital des emprunts).

Remboursement annuel	2022	2023	2024
Intérêts	200 K€	150 K€	120 K€
Capital	2 100 K€	1 900 K€	1 600 K€
TOTAL	2 300 K€	2 050 K€	1 720 K€

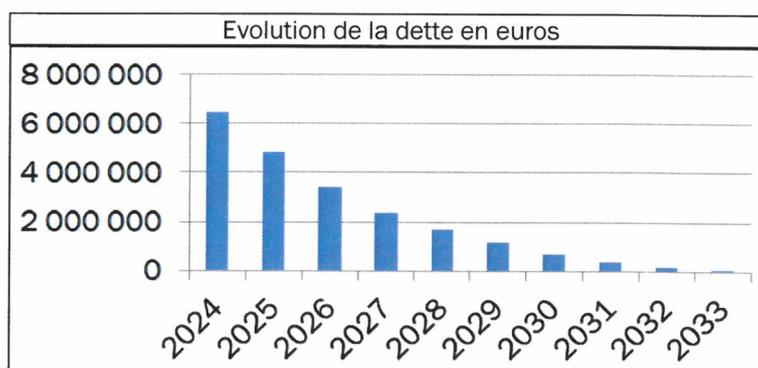
Les prévisions des annuités établissent l'extinction de la dette en 2033, à périmètre constant sans recours à de nouveaux emprunts.



Les caractéristiques des emprunts sont les suivantes :

- Le syndicat a 65 contrats en cours auprès de deux établissements bancaires : le Crédit agricole et la Caisse d'Epargne ;
- La durée des contrats est de 5, 10, 12 ou 18 ans ;
- Le syndicat a fait le choix d'un taux fixe pour tous les emprunts contractualisés ;
- Selon l'évolution de la conjoncture, les taux d'intérêts varient entre 4.7% pour les emprunts les plus anciens et 0.20% pour les emprunts les plus récents ;
- Aucun emprunt toxique n'a été contractualisé.

Le montant de la dette est de 6,4 M€ au 1^{er} janvier 2024 et sera intégralement remboursé en 2033.



1.2 LA TRESORERIE

Le niveau de trésorerie permet de couvrir la totalité des dépenses de fonctionnement et d'investissement du syndicat sur une période de 6 mois.

Montant moyen annuel de trésorerie	2022	2023	2024
Budget principal	16 300 K€	19 000 K€	22 500 K€
Budget annexe ENR	650 K€	750 K€	570 K€
Budget annexe MD	2 800 K€	2 400 K€	1 700 K€
Montant consolidé de la trésorerie	19 750 K€	22 150 K€	24 770 K€

L'évolution à la hausse de la trésorerie, depuis quelques années, s'explique par essentiellement trois facteurs :

- a) Un encaissement de recettes de plus en plus régulier :
 - Renforcement de l'équipe comptable permettant de réaliser des appels de fonds pour le remboursement des emprunts et paiement des fonds de concours plusieurs fois par an.
 - Nouvelle modalité de versement de la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité dite « TICFE » (versement mensuel d'une avance d'environ 1 M€) par les services de l'Etat qui permet au syndicat de percevoir la totalité de la taxe sur une année civile contrairement au précédent dispositif.
- b) Le développement d'une ingénierie financière interne permettant de collecter de nouvelles sources de financement (réponses aux appels à projets type ACTEE, fonds vert ...).
- c) Pour l'année 2024 : un report exceptionnel de l'activité travaux sur le second semestre (générant une baisse des décaissements) en raison de difficultés importantes avec certaines entreprises (faillites, remises en cause des marchés, renégociation des prix ; départ de personnel ...) et de reports de projets décidés par certaines collectivités (l'inflation a renchéri le cout initial des projets portés par les communes qui ont parfois souhaité reporter voire abandonner leurs projets).

Notons que sur la période triennale considérée, le Délai Global de Paiement, fixé à 30 jours, s'est amélioré. Le Syndicat honore ses factures dans des délais conformes à la réglementation et permet donc aux prestataires de « préserver » leur propre trésorerie.

Année	2022	2023	2024
Délai Global de Paiement	34.9 jours	29.1 jours	25.9 jours

1.3 LA CAPACITE D'AUTO-FINANCEMENT (CAF)

La Capacité d'Autofinancement (CAF) a pour objet de :

- a) **Couvrir le remboursement des emprunts** finançant les travaux d'effacement des réseaux – environ 130 communes bénéficient de ce dispositif financier.
- b) Réaliser les investissements sur les **réseaux d'électricité et d'éclairage public** :
 - Financement de programmes pluriannuels.
- c) De porter l'investissement de la **transition énergétique** sous différentes formes :
 - Financement de 2 programmes pluriannuels notamment l'installation de panneaux solaires et la construction de réseaux de chaleur ;
 - Prise de participation au capital de 2 sociétés de projets ;
 - Projet de création d'une société pour le développement des projets ENR sur notre territoire.
- d) D'engager des **projets expérimentaux, innovants et ambitieux** :
 - Création d'un accompagnement spécifique pour les travaux de rénovation énergétiques des bâtiments publics – CEP3 ;
 - Réalisation d'étude d'autoconsommation collective ;
 - Proposition de services gratuits d'accompagnement des collectivités (études, conseils, animation territoriale ...) ;
 - Lancement d'appel à projets spécifiques pour l'accompagnement financier des collectivités dans leur politique de transition énergétique (ex : dispositif PROGRES – Programme de rénovation des établissements scolaires).

	2022	2023	2024
CAF brute (a)	14 800 K€	15 700 K€	15 650 K€
Capital remboursé (b)	2 100 K€	1 900 K€	1 600 K€
CAF nette (c) = (a)-(b)	12 700 K€	13 800 K€	14 050 K€

Le montant de la CAF est « naturellement » important puisqu'une partie non négligeable des recettes de fonctionnement du syndicat est directement affectée au financement des investissements (la taxe d'électricité, la redevance d'investissement « R2 » est fléchée en fonctionnement).

2 EVOLUTION DU BUDGET PRINCIPAL

Dans cette partie détaillant la structure du budget principal, les données chiffrées :

- Sont exprimées par chapitre ;
- Intègrent les opérations d'ordre ;
- Présentent des montants provisoires pour l'exercice 2024.

2.1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

2.1.1. Les recettes de fonctionnement

Budget principal	2022	2023	2024
Atténuation de charges	52 K€	64 K€	53 K€
Produits des services	120 K€	170 K€	185 K€
TICFE	11 350 K€	14 600 K€	11 600 K€
Participation des adhérents et autres financeurs	11 830 K€	13 220 K€	15 089 K€
Autres produits de gestion courante	5 060 K€	17 950 K€	5 700 K€
Redevances	4 648 K€	4 897 K€	4 805 K€
Gains ARENH	0 K€	12 539 K€	0 K€
Divers	412 K€	514 K€	895 K€
Produits financiers	1 017 K€	0 K€	0 K€
Produits spécifiques	28 K€	16 K€	28 K€
Total des opérations réelles - a	29 457 K€	46 020 K€	32 655 K€
Total des opérations d'ordre - b	6 400 K€	6 900 K€	7 250 K€
TOTAL DES OPERATIONS c=a+b	35 857 K€	52 920 K€	39 905 K€

Les atténuations de charges correspondent à des remboursements émis par des organismes (pour congé maternité, pour indemnités journalières ...) et à la participation des agents au financement des titres restaurant.

Les produits de services couvrent les mises à disposition de moyens généraux et humains pour le compte des deux régies à autonomie financière sans personnalité morale.

Le niveau de la TICFE revient à une situation comparable à l'exercice 2022, après une année exceptionnelle en 2023, en raison du changement de modalités de perception de la taxe.

Pour rappel, la gestion de la TICFE est dorénavant totalement prise en charge par les services de l'Etat. Le Syndicat n'a donc plus de mission de contrôle ni de suivi de la perception de cette taxe auprès des fournisseurs d'électricité, tant au niveau de la consommation d'électricité qu'au niveau de son montant.

La participation des adhérents correspond à une part du financement des travaux ou services réalisés, après déduction des subventions perçues et des aides financières apportées par le syndicat. L'augmentation du montant s'explique notamment par le changement de méthode comptable de la perception de l'APCR (aide pour les communes rurales du conseil départemental).

Les autres produits de gestion courante sont essentiellement composés :

- Des redevances du contrat de concession Electricité et du contrat concession Gaz ;
- De partenariat avec des tiers privés ou publics (société Orange, partenariat avec la FNCCR pour la mise en place du programme ACTEE) ;
- Des remboursements des sinistres sur biens du syndicat liés aux aléas climatiques. Lors de la tempête CIARAN, les nombreux dégâts et dommages aux biens du réseau d'éclairage public ont été pris en charge par la compagnie d'assurance du syndicat à hauteur de 130 000 €.

Les produits spécifiques concernent le produit de cession financière.

2.1.2. Les dépenses de fonctionnement

Budget principal	2022	2023	2024
Charges à caractère général	8 100 K€	10 500 K€	7 675 K€
<i>Compétences</i>	7 000 K€	9 500 K€	6 570 K€
<i>Hors compétences</i>	1 100 K€	1 000 K€	1 105 K€
Charges du personnel	3 800 K€	4 200 K€	4 870 K€
Atténuation de produits	1 830 K€	1 980 K€	1 805 K€
<i>TICFE</i>	1 715 K€	1 850 K€	1 680 K€
<i>Redevance R2</i>	115 K€	130 K€	125 K€
Autres charges de gestion courante	573 K€	11 703 K€	1 900 K€
<i>Frais des élus</i>	115 K€	125 K€	115 K€
<i>Versement de subventions</i>	442 K€	368 K€	1 545 K€
<i>Dépenses informatiques</i>	16 K€	210 K€	240 K€
<i>Reversement ARENH</i>	0 K€	11 000 K€	0 K€
Charges financières	196 K€	150 K€	120 K€
Charges spécifiques	57 K€	35 K€	20 K€
Dotation aux provisions pour risques	50 K€	500 K€	600 K€
Total des opérations réelles - a	14 606 K€	29 068 K€	16 990 K€
Total des opérations d'ordre - b	16 500 K€	17 350 K€	20 475 K€
TOTAL DES OPERATIONS c=a+b	31 106 K€	46 418 K€	37 465 K€
Produits financiers	1 017 K€	0 K€	0 K€
Produits spécifiques	28 K€	16 K€	28 K€
Total des opérations réelles - a	29 457 K€	46 020 K€	32 655 K€
Total des opérations d'ordre - b	6 400 K€	6 900 K€	7 250 K€
TOTAL DES OPERATIONS c=a+b	35 857 K€	52 920 K€	39 905 K€

Les charges à caractère général - hors compétences - restent maîtrisées autour d'1 M€ depuis 3 ans malgré la période inflationniste. Cette situation s'explique par l'exécution de marchés publics permettant de contenir l'envolée des prix et par la réduction ou l'annulation de certaines dépenses (ex : prestations de services).

Les charges à caractère général - rattachées aux compétences - enregistrent une forte baisse par rapport à 2023 par une consommation contenue d'énergie (mesures de sobriété énergétique).

L'évolution des charges de personnel sera analysée en partie 2.

Les opérations d'ordre permettent :

- De retracer des mouvements qui ont un impact sur l'actif du syndicat sans avoir de conséquences sur la trésorerie.
- De passer des écritures entre sections et à l'intérieur de chaque section.

Elles doivent toujours être équilibrées, en prévision comme en exécution.

Elles correspondent aux dotations aux amortissements des immobilisations :

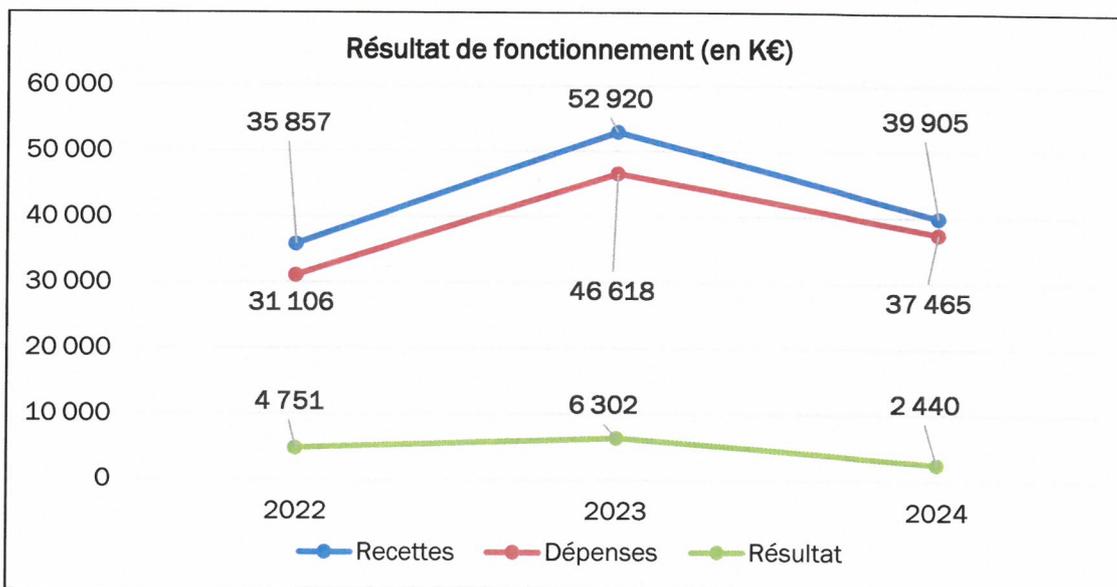
- Incorporelles : acquisition de logiciels ;
- Corporelles : installation des infrastructures et équipements des réseaux Electricité et Eclairage public, des réseaux techniques de chaleur ...

Les opérations d'ordre consistent la première dépense de fonctionnement et **viennent amputer significativement le résultat de la section.**

Une réflexion est engagée pour analyser précisément le cadre réglementaire des opérations d'ordre et les conséquences d'éventuels changements de méthodes comptables.

Le résultat de la section de fonctionnement

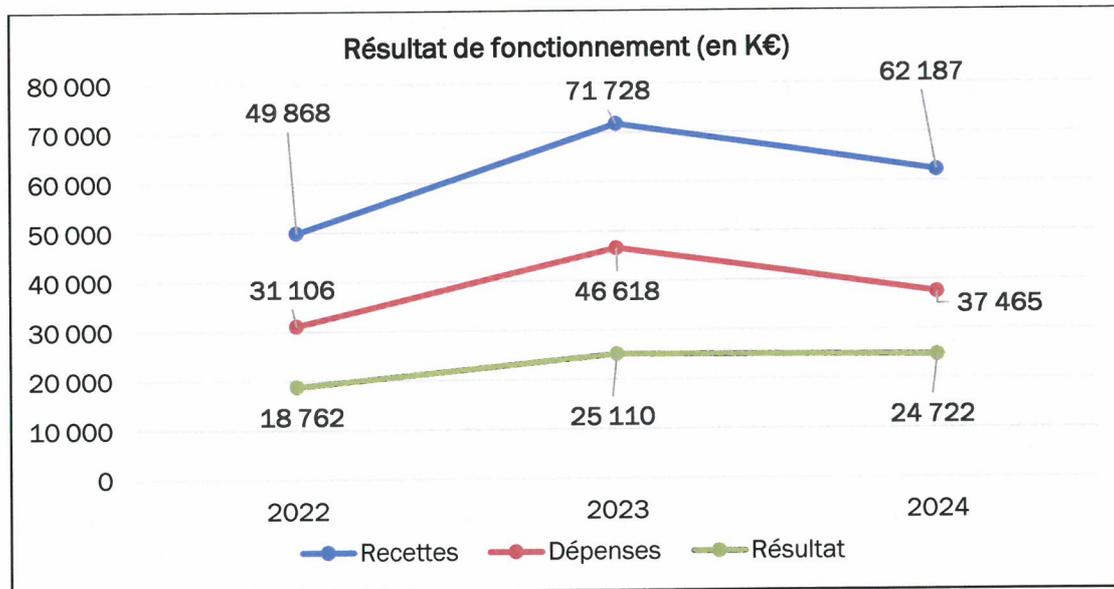
Sans le résultat reporté N-1



Le résultat de la section de fonctionnement est excédentaire mais s'érode en raison principalement de la forte progression du montant des opérations d'ordre qui correspond aux dotations aux amortissements des réseaux d'électricité et d'éclairage public.

Cette problématique nécessite une expertise approfondie de la gestion du patrimoine du Syndicat notamment des immobilisations acquises pour les réseaux.

Avec le résultat reporté N-1



LA SECTION D'INVESTISSEMENT

2.1.3. Les recettes d'investissement

Budget principal	2022	2023	2024
Dotations et fonds divers	5 971 K€	1 386 K€	3 950 K€
<i>Affectation du résultat</i>	4 676 K€	0 K€	2 825 K€
<i>FCTVA</i>	1 295 K€	1 386 K€	1 125 K€
Subventions d'investissement	13 289 K€	13 850 K€	10 140 K€
Immobilisations	0 K€	34 K€	5 K€
Opérations sous mandat	700 K€	1 190 K€	710 K€
Autres	0 K€	0 K€	35 K€
Total des opérations réelles - a	19 960 K€	16 360 K€	14 740 K€
Total des opérations d'ordre - b	16 778 K€	18 450 K€	21 172 K€
TOTAL DES OPERATIONS c=a+b	36 738 K€	34 910 K€	36 012 K€

Le montant des dotations peut varier selon le niveau d'affectation du résultat porté en section d'investissement et selon le niveau de dépenses éligibles au FCTVA.

Les subventions d'investissement regroupent différentes ressources issues de tiers publics et privés :

- L'Etat avec le FACÉ, la PCT ou le Fonds vert ;
- Les collectivités territoriales comme la Région ou le Département ;
- Les organismes privés (Enedis, lotisseurs) ;
- Les collectivités adhérentes, à travers le mécanisme du fonds de concours.

La baisse des subventions perçues de la part du FACÉ est due à la complexité des échanges avec le nouveau système informatique (retard dans l'instruction des dossiers). Un report pour partie des subventions sera réalisé sur l'exercice 2025.

Les opérations sous mandats portent sur la réalisation de travaux d'effacement des réseaux dont une part est financée par la participation des communes.

2.1.4. Les dépenses d'investissement

Budget principal	2022	2023	2024
Remboursement d'emprunt	2 160 K€	1 992 K€	1 629 K€
Immobilisations incorporelles	193 K€	294 K€	80 K€
Subventions d'équipement versées aux tiers	65 K€	86 K€	611 K€
Immobilisations corporelles dont :	502 K€	230 K€	660 K€
<i>Transition Energétique (Réseaux chaleur)</i>	240 K€	90 K€	410 K€
<i>Autres investissements (véhicules, mobiliers, agencement)</i>	262 K€	140 K€	250 K€
Immobilisations en cours - Travaux sur réseaux <i>Effacement, Eclairage public, Raccordement ...)</i>	21 800 K€	27 800 K€	22 050 K€
Immobilisations financières	0 K€	18 K€	165 K€
Opérations sous mandat	1 155 K€	1 900 K€	1 800 K€
Total des opérations réelles - a	25 875 K€	32 320 K€	26 995 K€
Total des opérations d'ordre - b	6 720 K€	8 100 K€	7 950 K€
TOTAL DES OPERATIONS c=a+b	32 595 K€	40 420 K€	34 945 K€

La tendance baissière du remboursement du capital d'emprunt est conforme à la fin du dispositif d'étalement de charges.

Le montant des subventions d'équipement versées est en nette progression par changement de méthode comptable pour ce qui concerne la perception et la redistribution de l'APCR. Le SDEC ÉNERGIE perçoit l'APCR pour les travaux d'effacement des réseaux et reverse le montant aux communes bénéficiaires. Le reversement de l'APCR représente 80 % du montant total des subventions d'équipement.

Les immobilisations corporelles correspondent à la prise en charge de la construction de réseau de chaleur (62% des dépenses) et aux travaux d'agencement des locaux du syndicat

Les immobilisations en cours couvrent les travaux sur les réseaux :

- D'électricité – raccordement, effacement, sécurisation ;
- D'éclairage public et de signalisation lumineuse.

L'évolution du montant des dépenses sur les réseaux d'électricité et d'éclairage public dépend de la combinaison de multiples paramètres :

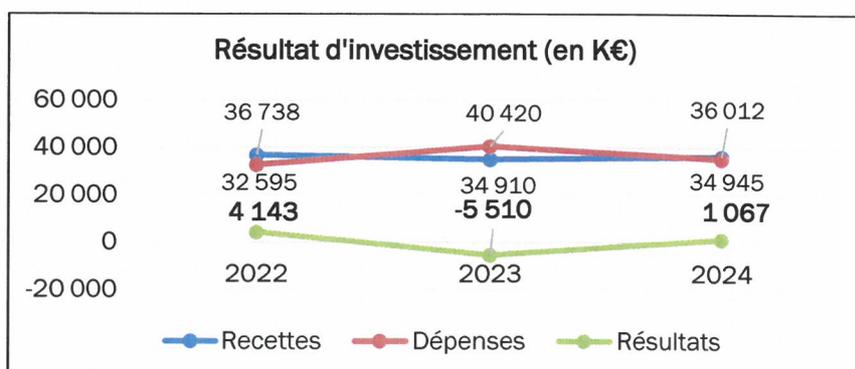
- Le nombre d'affaires engagées les années passées ;
- Les décisions des collectivités d'investir dans les réseaux et la transition énergétique ;
- La capacité à faire du syndicat notamment en ressources humaines ;
- La capacité à faire des entreprises titulaires de marchés.

Notons que le Syndicat a été confronté à des difficultés :

- Externes - certaines entreprises n'ont pu exécuter les marchés et réaliser les travaux commandés ;
- Internes - recrutements difficiles des agents pour prendre en charge l'activité et les missions.

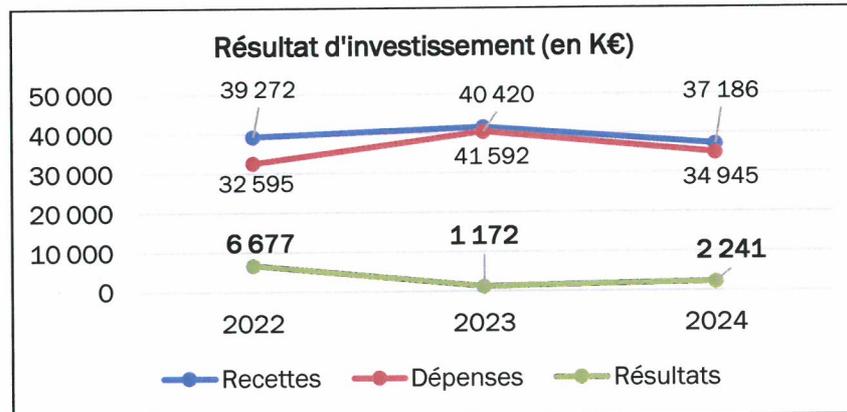
2.1.5. Le résultat de la section d'investissement

Sans le résultat reporté N-1



Le résultat excédentaire de la section d'investissement s'explique par l'intégration des recettes d'ordre correspondant aux dotations aux amortissements des immobilisations. Les seules recettes réelles ne suffisent pas à financer les programmes de travaux sur les réseaux (électricité et éclairage public) et de transition énergétique.

Avec le résultat reporté N-1



2.1.6. LES RESULTATS DE L'EXERCICE

La formation du résultat de fonctionnement – Comment est formé le résultat reporté ?

Le montant significatif du résultat de fonctionnement s'explique par l'imputation à la section de fonctionnement de recettes dédiées aux financements des investissements (infrastructures et équipements pour les réseaux d'électricité, d'éclairage public et pour la transition énergétique).

En effet, la perception de la TICFE (11,5 M€) et de la redevance d'investissement (3,5 M€) en section de fonctionnement vient « artificiellement » alimenter le résultat de fonctionnement. (15 M€) alors que la plus grande partie de ces recettes est dédiée au financement des investissements.

Sans ces imputations en fonctionnement, le résultat de la section de fonctionnement serait tout autre.

L'utilisation du résultat de fonctionnement – A quoi sert le résultat reporté ?

Le **résultat reporté excédentaire** de la section de fonctionnement permet d'intervenir à deux niveaux :

- a) Couvrir les besoins de financement de la section d'investissement notamment de financer les dépenses sur les réseaux d'électricité et d'éclairage public mais aussi les investissements en faveur de la transition énergétique.
- b) Financer une politique de mise à disposition de ressources en matière d'ingénierie technique et de services proposés aux collectivités. Citons par exemple la réalisation de missions d'animation de la Maison de l'Énergie, l'accompagnement à l'élaboration de PCAET, la production d'études de faisabilité de production ENR, la sollicitation de conseils juridiques dans le cadre de création de sociétés privées, ...

RESULTATS CONSOLIDES			
AVEC les opérations d'ordre, AVEC les résultats reportés et AVEC les restes à réaliser			
Budget principal - fonctionnement	2022	2023	2024
Résultat de la section – exercice N (a)	4 753 754,46€	6 352 746,36€	2 422 122,07€
Résultat de la section – exercice N-1 (b)	14 004 009,21€	18 757 762,67€	22 282 078.37€
Résultat cumulé – c=a+b	18 757 762,67€	25 110 509,03€	24 704 552.96€
Budget principal - Investissement	2022	2023	2024
Résultat de la section – exercice N (d)	4 142 251,67€	-5 502 966,59€	1 067 953.21€
Résultat de la section – exercice N-1 (e)	2 534 474,92€	6 676 725,59€	1 173 760,00€
Résultat cumulé – f=d+e	6 676 725,59€	1 173 760,00€	2 241 713.21€
Résultat des restes à réaliser - g	-5 768 372,22€	-4 002 190,66€	-9 371 805,28€
Besoin de financement – h=f+g	908 353,37€	-2 828 430,66€	- 7 130 092.07€
Résultat consolidé de l'exercice -i=c+h	19 666 116,04€	22 282 078,37€	17 574 460.89€

L'excédent de résultat de la section de fonctionnement a été mobilisé à hauteur d'environ **10 M€** pour couvrir les besoins d'investissement des deux dernières années (2023 et 2024).

3. EVOLUTION DU BUDGET ANNEXE « ENERGIES RENOUVELABLES »

3.1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

3.1.1. Les recettes de fonctionnement

Budget annexe « ENR »	2022	2023	2024
Vente de produits	92 K€	100 K€	101 K€
Subventions de fonctionnement	24.5 K€	21 K€	19 K€
Autres produits de gestion courante	2.4 K€	1 K€	1 K€
Produits exceptionnels – subventions d'équilibre	0 K€	0 K€	0 K€
Total des opérations réelles (a)	118.9 K€	122 K€	121 K€
Total des opérations d'ordre (b)	22 K€	27 K€	29 K€
TOTAL DES OPERATIONS c=a+b	140.9 K€	149K€	150 K€

Le montant de la vente d'électricité renouvelable dépend directement du niveau de production des 19 centrales photovoltaïques en service.

A noter que trois nouvelles centrales ont été mises en service en toute fin d'année pour porter le parc à 22 installations et n'ont pas généré de recettes supplémentaires en 2024. La production d'énergie devrait engendrer davantage de recettes en 2025.

Les forfaits appelés auprès des collectivités permettent de supporter les coûts de maintenance. Ces recettes permettent, depuis 2022, de présenter un résultat excédentaire de la section de fonctionnement et de s'affranchir d'une subvention d'équilibre venant du budget principal.

3.1.2. Les dépenses de fonctionnement

Budget annexe « ENR »	2022	2023	2024
Charges à caractère général	20 K€	26 K€	28 K€
Charges du personnel	29 K€	58.5 K€	59.5 K€
Charges exceptionnelles	0 K€	0 K€	2.5 K€
Dotations aux provisions pour risques	2.5 K€	9.5 K€	10 K€
Impôts sur les bénéfices	0 K€	10.5 K€	0 K€
Total des opérations réelles - a	51.5 K€	104.5 K€	100 K€
Total des opérations d'ordre - b	36.5 K€	44 K€	64 K€
TOTAL DES OPERATIONS c=a+b	88 K€	148.5 K€	164 K€

Les charges à caractère général évoluent à la hausse du fait du nombre d'installations qui augmente (frais d'entretien).

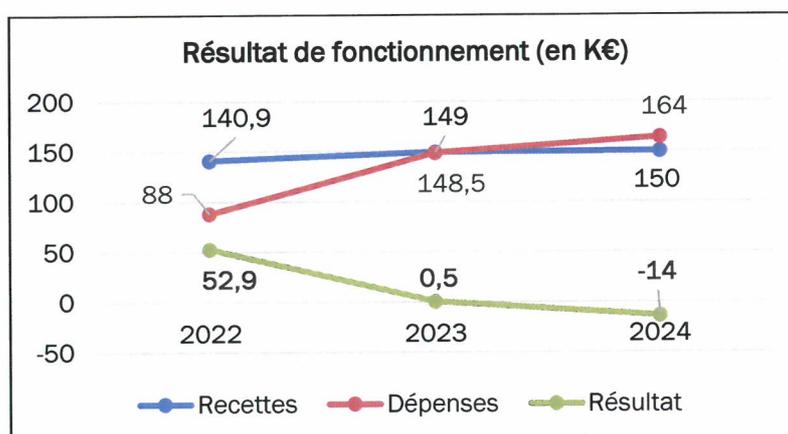
La progression des charges du personnel s'explique par la mise à disposition du personnel passant de 0,5 à 1 équivalent temps plein (ETP) en 2023 et la revalorisation des coûts salariaux.

Les charges exceptionnelles correspondent à une régularisation d'écritures comptables.

Les opérations d'ordre correspondent aux dotations aux amortissements des centrales de panneaux solaires. Elles progressent selon le rythme d'installation de nouvelles centrales.

3.1.3. Le résultat de fonctionnement

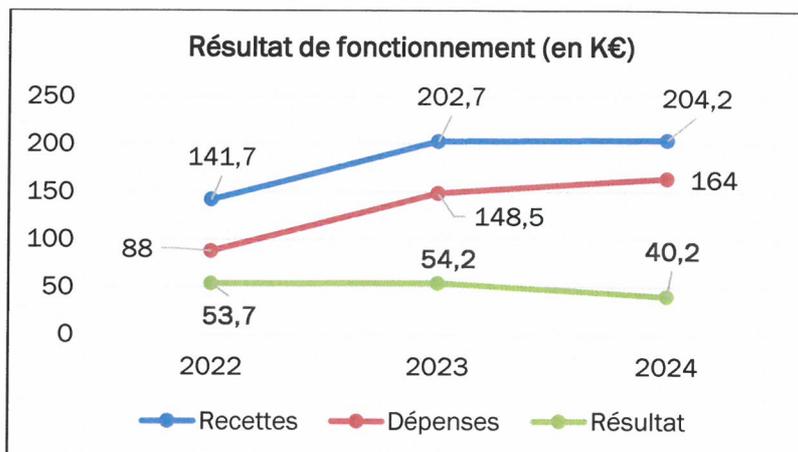
Sans le résultat reporté :



Dès 2023, le résultat s'érode en raison de l'augmentation des frais de personnel (passage de 0.5 à 1 ETP).

Le résultat devient déficitaire en 2024 en raison du montant des opérations d'ordre notamment des dotations aux amortissements des immobilisations et de l'absence de recettes concernant les 3 installations mises en service en fin d'année 2024 dont la production ne sera valorisée qu'en 2025.

Avec le résultat reporté :



Le résultat de fonctionnement est excédentaire sur la période triennale par intégration du résultat reporté N-1.

3.2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

3.2.1. Les recettes d'investissement

Budget annexe « ENR »	2022	2023	2024
Subventions d'investissement	92 K€	25 K€	5 K€
Total des opérations réelles - a	92 K€	25 K€	5 K€
Total des opérations d'ordre - b	37 K€	44 K€	64 K€
TOTAL DES OPERATIONS c=a+b	129 K€	69 K€	69 K€

Les subventions d'investissement participent au financement des projets d'installation de centrales de panneaux photovoltaïques sur les toitures des bâtiments publics.

Les subventions d'investissement proviennent de la Région et des collectivités.

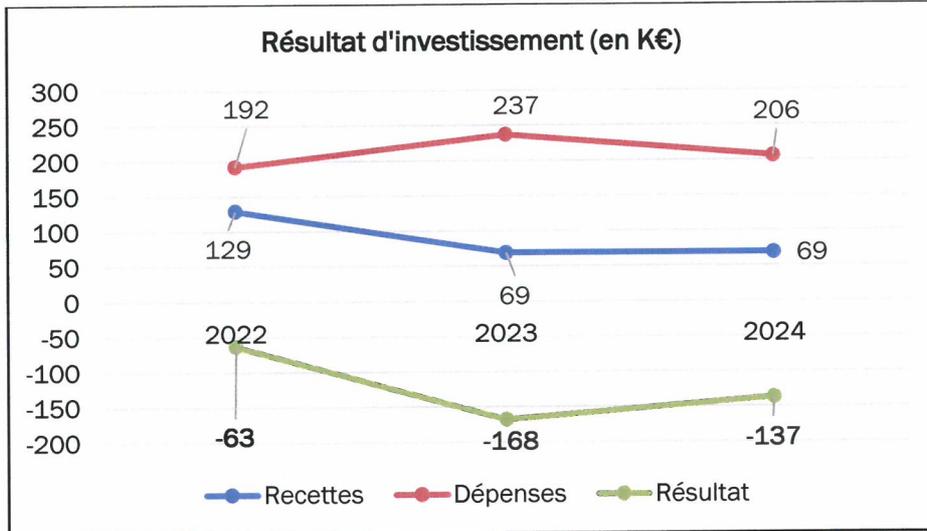
3.2.2. Les dépenses d'investissement

Budget annexe « ENR »	2022	2023	2024
Installations de centrales PV	170 K€	210 K€	177 K€
Total des opérations réelles - a	170 K€	210 K€	177 K€
Total des opérations d'ordre - b	22 K€	27 K€	29 K€
TOTAL DES OPERATIONS c=a+b	192 K€	237 K€	206 K€

Pour le budget annexe « ENR », l'ensemble des dépenses d'investissement est consacré à l'acquisition et à l'installation des panneaux solaires sur les toitures des bâtiments publics.

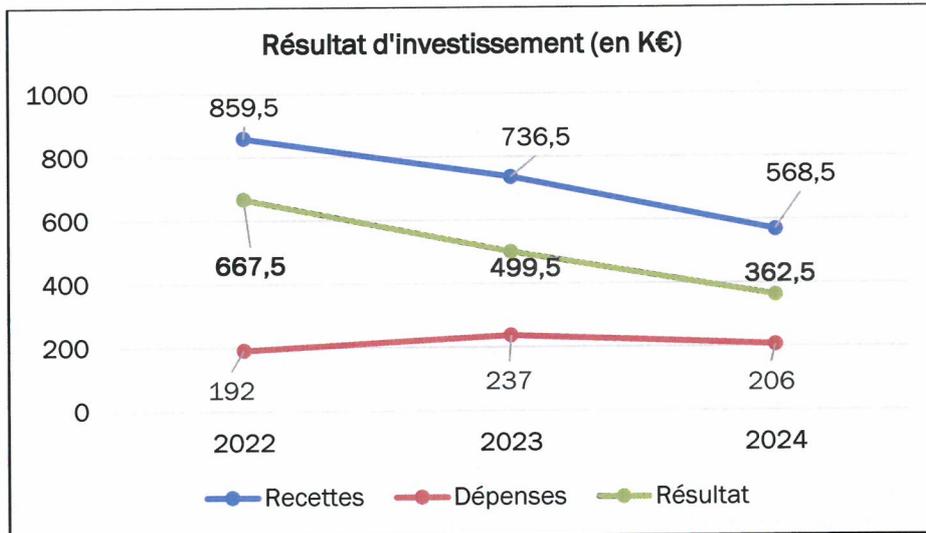
3.2.3. Le résultat d'investissement

Sans le résultat reporté :



Le résultat de la section d'investissement est déficitaire en raison du montant d'acquisition et d'installation de centrales de panneaux solaires supérieur au niveau de subventions perçues.

Avec le résultat reporté :



Le résultat devient excédentaire en intégrant le report de résultat N-1 bénéficiant de la dotation initiale versée en 2018.

4. EVOLUTION DU BUDGET ANNEXE « MOBILITE DURABLE »

4.1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

4.1.1. Les recettes de fonctionnement

Budget annexe « Mobilité durable »	2022	2023	2024
Vente de produits	370 K€	453 K€	767 K€
Forfaits de maintenance et d'exploitation	4 K€	9.5 K€	20.5 K€
Autres produits de gestion courante	0 K€	0 K€	53.5 K€
Produits exceptionnels – subventions d'équilibre	218 K€	245 K€	345 K€
Total des opérations réelles - a	592 K€	707.5 K€	1 186 K€
Total des opérations d'ordre - b	155.5 K€	158 K€	200 K€
TOTAL DES OPERATIONS c=a+b	747.5 K€	865.5 K€	1 386 K€

Les produits de la vente sont en très nette progression (+ 108% entre 2022 et 2024) en raison :

- De la dynamique engagée de la mobilité électrique (le seuil des 2 Millions de véhicules électriques mis en service est atteint en novembre 2024 et le seuil des 150 000 bornes implantées sur le territoire français est dépassé en novembre également) ;
- Du déploiement de 89 bornes supplémentaires pour porter le réseau Mobisdec à 335 IRVE (bornes) ;
- De la revalorisation des tarifs de recharge appliqués aux usagers.

Les forfaits de maintenance et d'exploitation couvrent La participation de quelques collectivités pour les bornes installées hors schéma directeur.

Les produits exceptionnels correspondent au versement d'une subvention d'équilibre.

4.1.2. Les dépenses de fonctionnement

Budget annexe « MD »	2022	2023	2024
Charges à caractère général	391.4 K€	433.5 K€	881 K€
Charges du personnel	60 K€	80 K€	94.5 K€
Dotations aux provisions pour risques	0 K€	16 K€	16.5 K€
Impôts	0.2 K€	0 K€	0 K€
Total des opérations réelles - a	451.6 K€	529.5 K€	992 K€
Total des opérations d'ordre - b	291 K€	340 K€	389 K€
TOTAL DES OPERATIONS c=a+b	742.6 K€	869.5 K€	1 381 K€

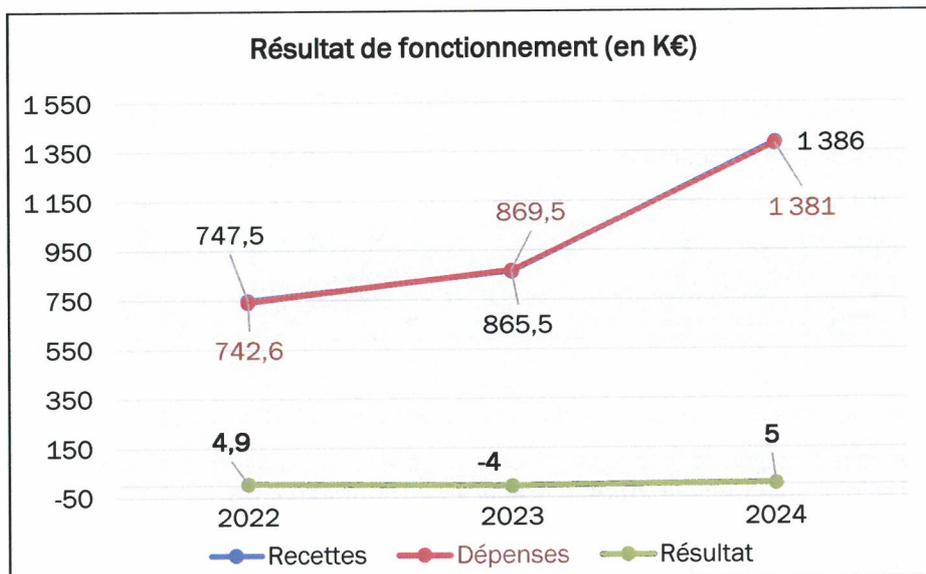
Les charges à caractère général sont en nette augmentation en raison de la flambée des coûts de l'énergie constatée en 2024, du nombre croissants de recharge (donc plus d'électricité distribuée) et de l'augmentation des frais de maintenance des IRVE (fonction du nombre de bornes installées).

La progression des charges du personnel s'explique par la mise à disposition d'agent passant de 1 à 1,5 ETP et la revalorisation des coûts salariaux.

4.1.3. Le résultat de fonctionnement

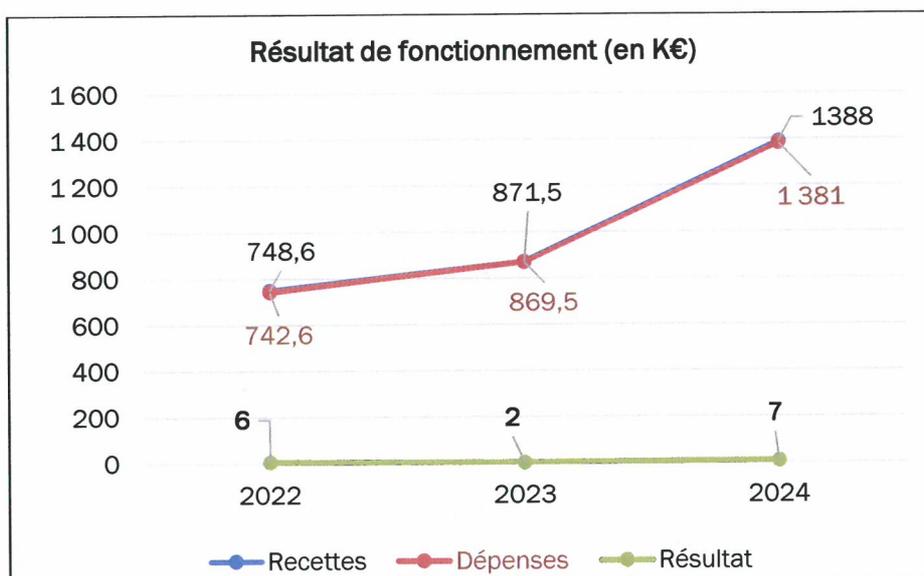
Le résultat de la section de fonctionnement s'équilibre en raison du versement d'une subvention d'équilibre chaque année.

Sans le résultat reporté :



Malgré un contexte général favorable à la mobilité durable, le montant des recettes de la vente de charges, certes en progression constante, ne couvre pas la totalité des dépenses. Cette situation renvoie à la question de l'équilibre financier de ce service public. Une analyse approfondie en 2025 devrait permettre de proposer les ajustements nécessaires pour tendre vers un équilibre des comptes.

Avec le résultat reporté :



4.2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

4.2.1. Les recettes d'investissement

Budget annexe « MD »	2022	2023	2024
Subventions d'investissement	21 K€	319 K€	425 K€
Total des opérations réelles (a)	21 K€	319 K€	425 K€
Total des opérations d'ordre (b)	291 K€	340 K€	389 K€
TOTAL DES OPERATIONS c=a+b	312 K€	659 K€	814 K€

Les subventions d'investissement proviennent principalement de l'Etat (programme FACÉ et ADVENIR) et de la Région Normandie.

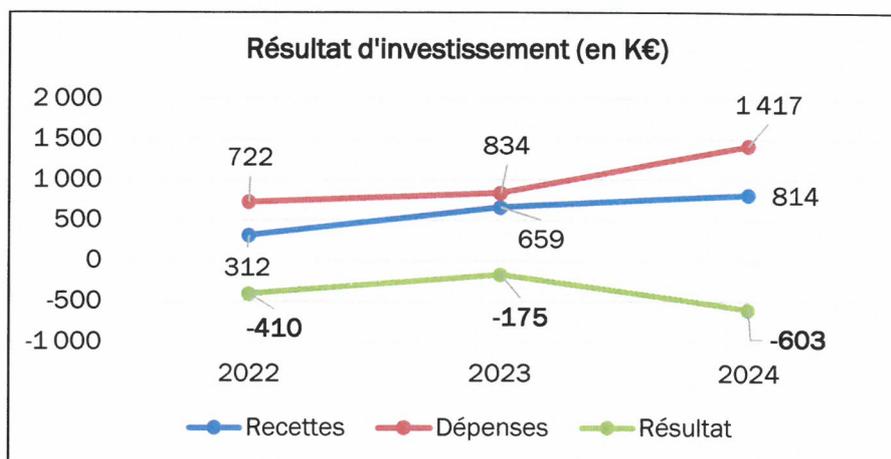
4.2.2. Les dépenses d'investissement

Budget annexe « MD »	2022	2023	2024
Immobilisations incorporelles	67.5 K€	39 K€	0 K€
Immobilisations corporelles	29 K€	51 K€	117 K€
Installations IRVE	470 K€	586 K€	1 100 K€
Total des opérations réelles (a)	566.5 K€	676 K€	1 217 K€
Total des opérations d'ordre (b)	155.5 K€	158 K€	200 K€
TOTAL DES OPERATIONS c=a+b	722 K€	834 K€	1 417 K€

Les dépenses d'investissement couvrent l'installation des bornes de recharge mais aussi le changement de technologie (carte mère et compteurs MID).

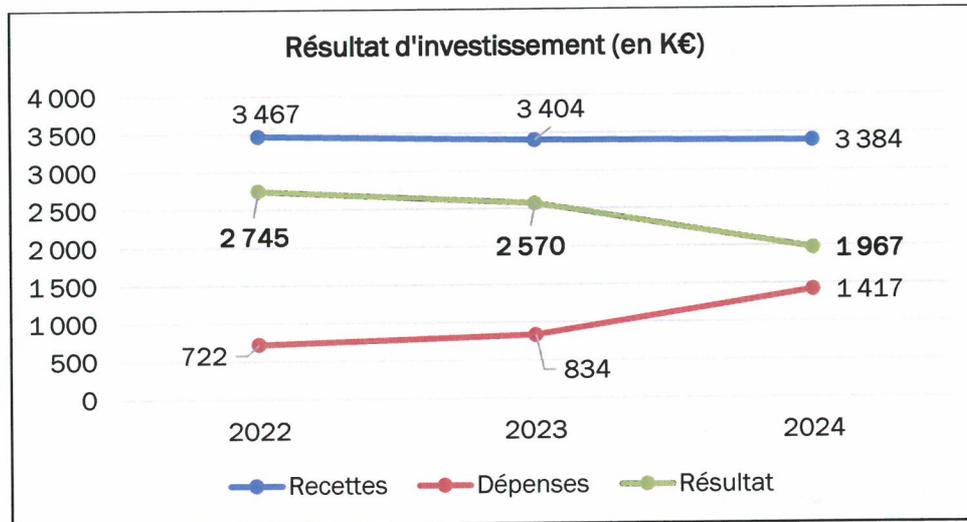
4.2.3. Le résultat d'investissement

Sans le résultat reporté :



Le résultat déficitaire de la section d'investissement s'explique par l'intégration des nouvelles dotations aux amortissements.

Avec le résultat reporté



Le résultat d'investissement devient excédentaire par la dotation initiale versée en 2018, qui génère un résultat reporté.

Les résultats (de fonctionnement et d'investissement) hors résultats reportés confirment un déficit qui devra être en partie résorbé par la mise en place de mesures telles que : le redéploiement des investissements, la revalorisation de la tarification ou le questionnement du renouvellement des premières bornes.

Ces hypothèses seront expertisées en 2025 pour évaluer leurs efficacités sur la résorption du déficit.

Départ de Monsieur Sébastien PATINET, représentant du collège des communes de la communauté urbaine, membres du SDEC ÉNERGIE, portant le nombre de votants pour les prochaines délibérations à :

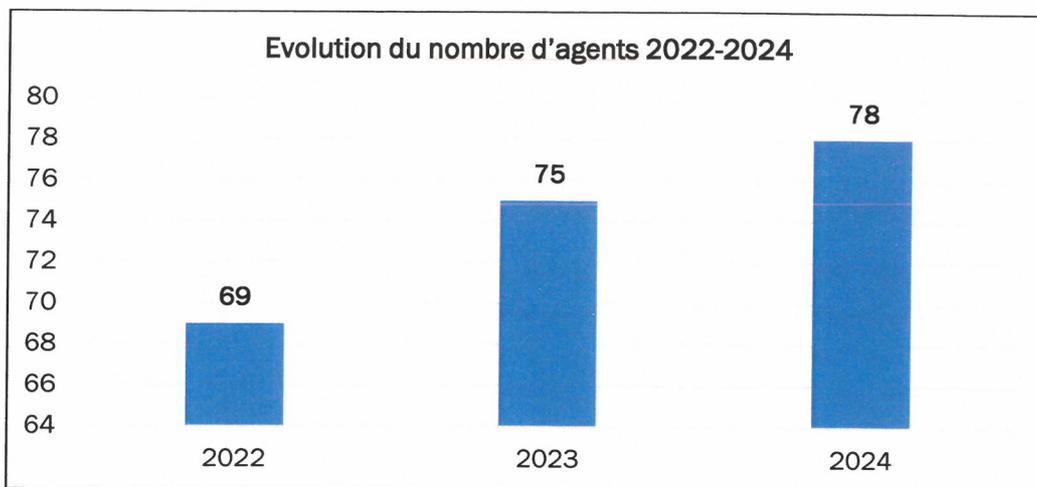
Représentants	Représentants en exercice	Présents	Pouvoirs	Votants
152	152	80	10	90
Représentants COMPÉTENCE « GAZ »	Représentants COMPÉTENCE « GAZ » en exercice	Présents	Pouvoirs	Votants
144	144	76	9	85

PARTIE II : EVOLUTION DES RESSOURCES HUMAINES 2022-2024

1. LE PROFIL DES AGENTS

1.1. EVOLUTION DES EFFECTIFS 2022-2024

Le total des effectifs comprend les fonctionnaires, les contractuels et les agents mis à disposition par le Centre de gestion du Calvados.



L'augmentation du nombre d'agents, en 2024, s'explique par :

- Le recrutement d'agents (postes ouverts en 2023 et pourvus en 2024, postes ouverts en 2024)
- Le recours au service du centre de gestion (CDG 14) pour la mise à disposition d'agents pour des besoins ponctuels, notamment d'accroissement temporaire d'activité (2022-2024).

Il est à noter que le SDEC ÉNERGIE enregistre 41 mouvements de personnel, pour un solde positif de 9 agents supplémentaires sur la période 2022-2024 :

- Les départs d'agents ayant fait le choix de nouvelles orientations professionnelles (nouveaux projets, nouvelles opportunités ...);
- Le recrutement d'agents pour assurer le remplacement des départs ou pour assurer le développement d'activités ;

1.2. REPARTITION DES AGENTS PAR CATEGORIE



En complément du graphe ci-dessus :

La parité des effectifs est respectée au Syndicat depuis de nombreuses années,

Les emplois d'encadrement sont occupés par des agents masculins, à hauteur de 55 %.

Les emplois techniques restent majoritairement occupés par des agents masculins et les emplois administratifs restent un domaine à forte dominante féminine.

Le rattachement des agents aux trois catégories reste stable : une majorité d'agents de catégorie B, un tiers d'agents de catégorie A et 20% d'agents de catégorie C.

L'accès à l'emploi et les conditions de travail sont identiques quel que soit le genre. Tous les agents bénéficient d'un accompagnement pour la prise de compétences (formation, tutorat, bilan de compétences ...).

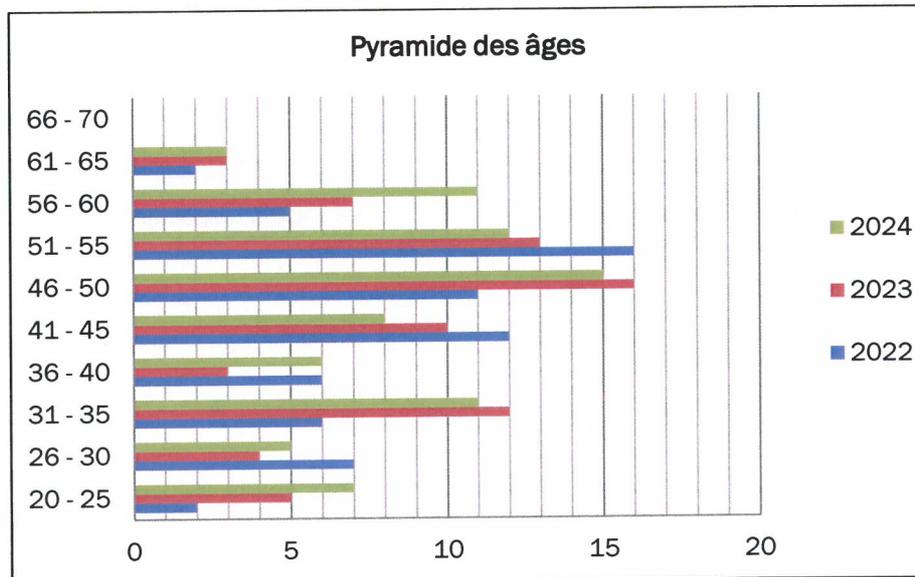
1.3. PYRAMIDE DES AGES

L'âge moyen des agents est de 43 ans ; en légère diminution en raison de l'intégration de nouvelles recrues et du départ en retraite de deux agents.

Parmi les 5 arrivées en 2024, 4 agents ont moins de 35 ans.

L'enjeu, pour le SDEC ÉNERGIE, est d'anticiper les départs en retraite :

- A court terme, 11 agents au plus tard dans 10 ans ;
- A moyen terme, 12 agents au plus tard dans 15 ans ;
- A long terme, 15 agents au plus tard dans 20 ans.



Dans le cadre de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences, le recrutement de jeunes actifs permet d'anticiper le départ d'agents et d'accompagner leurs apprentissages par une phase d'intégration et de tutorat.

1.4. TEMPS DE TRAVAIL

Le temps de travail effectif

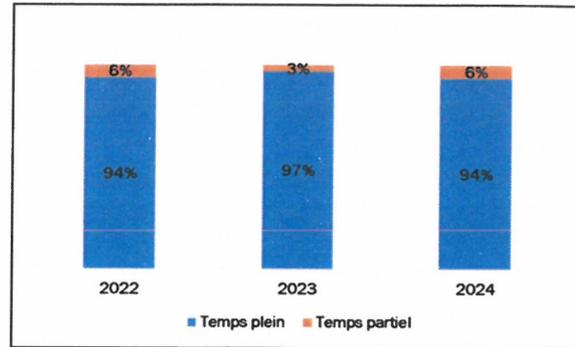
Tous les agents du SDEC ÉNERGIE assurent un temps de travail effectif de 1 607 heures annuelles. Conformément au décret n°2001-623 du 12 juillet 2001 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale, le temps de travail au SDEC ÉNERGIE est fixé sur la base hebdomadaire de 38 heures, déclenchant ainsi un nombre de jour de RTT actualisé chaque année.

Le temps de travail est défini dans le cadre des plages horaires obligatoires permettant d'assurer la continuité de service.

Le SDEC ÉNERGIE sollicite rarement les agents en dehors de plages horaires obligatoires. A la demande de la Direction générale et à titre exceptionnel, les agents peuvent effectuer des heures supplémentaires pour assurer des missions techniques ou pour participer à des actions événementielles. Ces heures supplémentaires sont prises en charge par le syndicat et font l'objet de compensations horaires et/ou monétaires réglementaires.

Le temps partiel

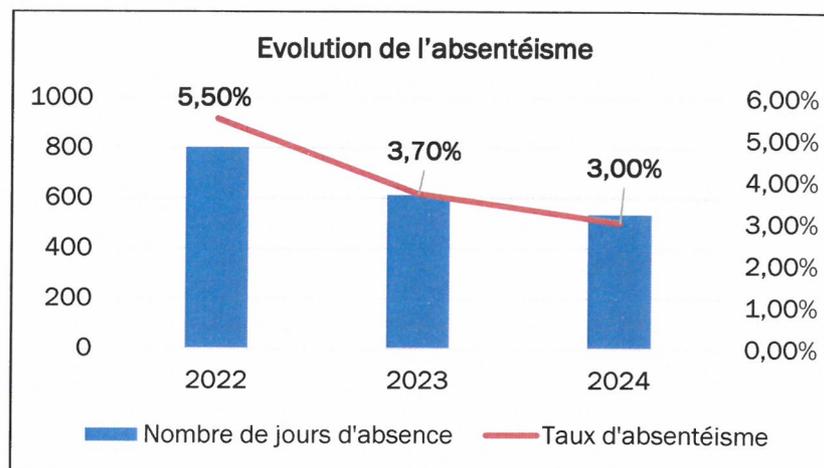
Tous les postes sont ouverts à temps complets et 6 % des agents (5 agents) ont demandé un temps partiel de 80 % en 2024. Le temps partiel « non travaillé » représente 1 ETP.



L'absentéisme

L'absentéisme correspond aux seuls arrêts « maladie » et n'intègre pas les autres motifs d'absences comme les congés maternité et paternité ...

En 2024, le taux d'absentéisme est de 3%, ce qui représente 2,3 ETP.



Après un pic en 2022 à 5,5%, le taux d'absentéisme suit une baisse en 2023 (3,7%) confirmée en 2024 pour atteindre 3%.

Il convient de noter les caractéristiques de l'absentéisme qui :

- Concerne les services administratifs comme les services techniques ;
- Vise les 3 catégories d'agents ;
- Se traduit par des absences longues d'un nombre limité d'agents, de plusieurs semaines voire mois.

La mise en place de mesures concrètes visant l'accompagnement des agents et le bien-être au travail contribue à l'amélioration de la situation.

Le Compte Epargne Temps – CET

Le Compte Epargne Temps a été institué dans la fonction publique territoriale par le décret n°2004-878 du 26 août 2004.

Ce dispositif permet de stocker des jours de congé et de RTT (jours de réduction du temps de travail) et, si la collectivité le prévoit, les jours de repos compensateur des heures supplémentaires ou de sujétions particulières.

Le nombre de jours de congés à prendre obligatoirement dans l'année est de vingt. L'alimentation du CET est subordonnée à cette condition. Par ailleurs, le CET est plafonné à soixante jours.

Le CET est ouvert à tous les agents territoriaux, titulaires comme contractuels à temps complet ou non. Cette ouverture est de droit si l'agent en fait la demande.

Les vingt premiers jours épargnés ne peuvent être utilisés que sous forme de congés. Pour les jours excédant ce seuil, l'agent territorial a trois options :

- Le maintien des jours sur le CET, avec un plafond maximum de soixante jours ;
- La prise en compte en épargne retraite au sein du régime de la retraite additionnelle de la fonction publique (RAFP) ;
- L'indemnisation forfaitaire variable en fonction de la catégorie hiérarchique.

Catégorie d'agents	A	B	C	TOTAL cumulé au 31/12/2024
Nombre total de jours en CET	435	359.5	170.5	965
Nombre d'agents par catégorie	23	39	16	78
Nombre moyen de jours CET par agent	19	9	11	13

1.5. LA REMUNERATION DES AGENTS

Les composantes de la rémunération des agents

La rémunération totale de l'agent de la Fonction publique est structurée en 3 parties :

- La rémunération principale obligatoire,
- La rémunération secondaire,
- Les éléments accessoires facultatifs.

La rémunération principale des agents est constituée de quatre éléments :

- Le traitement de base ;
- L'indemnité de résidence ;
- Le supplément familial de traitement ;
- La nouvelle bonification indiciaire.

La rémunération principale représente 70% de la rémunération totale de l'agent et sert de base pour le calcul des cotisations sociales et de la retraite.

La rémunération secondaire, 25% de la rémunération totale, est composée du régime indemnitaire. Pour rappel, le RIFSEEP - Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel - a été instauré par le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 pour la Fonction Publique d'Etat

Le RIFSEEP est composé de deux parties :

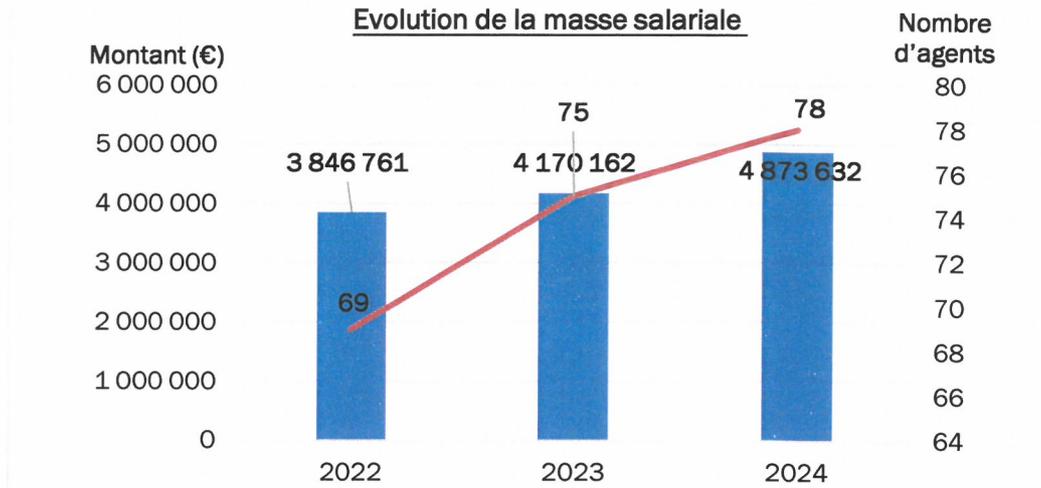
- L'IFSE est une indemnité versée mensuelle ;
- Le CIA est un complément indemnitaire annuel. Il est facultatif.

Au SDEC ÉNERGIE, après publication des différents décrets concernant chacune des filières, Il a été instauré pour la filière administrative depuis le 1^{er} janvier 2019 et pour la filière technique depuis le 1^{er} janvier 2020 ou 1^{er} janvier 2021 selon le cadre d'emploi des agents.

Les éléments accessoires (5% de la rémunération totale) concernent la prise en charge de la protection sociale ou des titres restaurants ou les heures supplémentaires.

L'évolution des charges de personnel

Les charges de personnel suivent une tendance à la hausse sur la période 2022-2024.



La hausse des charges du personnel s'explique par la combinaison de plusieurs facteurs :

- a) La hausse des effectifs par l'intégration de nouvelles recrues ;
- b) La revalorisation du régime indemnitaire ;
- c) Les évolutions de carrière (avancements d'échelon et de grade, révision des grilles, la revalorisation de la valeur du point et l'augmentation des cotisations « retraite »

Facteurs d'augmentation	2022/2024
a) Recrutement d'agents	646 150€
b) Revalorisation du régime indemnitaire	245 000€
c) Evolutions de carrière, revalorisation du point et augmentation des cotisations	135 721€
TOTAL	1 026 871€

La politique de rémunération

Le SDEC ÉNERGIE a engagé une réflexion pour renforcer la politique actuelle de rémunération des agents dont les objectifs visent à :

- Répondre aux attentes des agents en matière de pouvoir d'achat ;
- Répondre à la demande de reconnaissance professionnelle des agents exprimée dans le cadre de l'audit organisationnel réalisé et des comptes-rendus d'entretien professionnel ;
- Fidéliser les agents et accompagner le développement des compétences ;
- Soutenir l'ensemble des agents avec un effort particulier pour ceux dont la rémunération mensuelle nette est la plus modeste ;
- Tendre vers une équité de traitement à niveau d'expertise, contraintes et sujétions identiques.

Les différents leviers utilisés :

- Avancement de grades ou promotion interne des agents - 17 agents ont bénéficié de ces dispositifs sur la période 2022-2024 ;
- Revalorisation de l'IFSE
- Reconductio n de la GIPA (Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat) – 12 agents en ont bénéficié sur la période 2022-2024 ;
- Instauration du forfait « Mobilité durable », à compter du 1^{er} janvier 2024 : soit 5 100€ ;
- Revalorisation de la valeur faciale des titres restaurant : soit + 3 500€ par an ;
- Revalorisation de la participation de Protection sociale complémentaire : + 4 500€ par an.

2. LE DIALOGUE SOCIAL

La Direction générale organise différentes actions favorisant la communication interne et le dialogue social :

- Des temps forts de convivialité comme les vœux du personnel ou la journée du personnel ;
- Un parcours d'intégration des nouvelles recrues renforcé par l'organisation d'un temps d'échange avec la Présidente et d'un retour d'expérience après quelques semaines d'intégration (rapport d'étonnement) ;
- L'animation des 13 réunions du Comité Social Territorial, qui est sollicité pour examiner les dossiers suivants et pour donner son avis :
 - o L'élaboration des Lignes Directrices de Gestion,
 - o La mise à jour du Document Unique d'Evaluation des risques,
 - o La mise en œuvre du télétravail,
 - o La mise à jour des chapitres du règlement intérieur,
 - o La participation de l'employeur à la Protection sociale complémentaire,
 - o Le bilan de formation et le plan prévisionnel de formation,
 - o Le bilan des parcours professionnels dans le cadre des Lignes Directrices de Gestion,
 - o La présentation du Rapport Social Unique,
 - o La revalorisation du régime indemnitaire.

La Direction générale intervient à deux niveaux pour :

- a) Mettre en place différentes **mesures obligatoires en termes de santé et sécurité au travail** :
- b)
 - L'organisation des formations obligatoires : AIPR, habilitations électriques, secourisme, manipulation d'extincteurs ;
 - La tenue des registres « accidents de service » et « santé & sécurité » ;
 - Le renouvellement du document unique des risques ;
 - La vérification annuelle de la pharmacie et du défibrillateur ;
 - La réalisation d'exercices « incendie » ;
 - L'actualisation des plans d'évacuation.

Ces mesures concourent à réduire voire supprimer les accidents de service :

Nombre d'accidents de service		
2022	2023	2024
0	0	0

c) Instaurer différents dispositifs en faveur de l'accompagnement social :

Participation du SDEC ÉNERGIE	2022	2023	2024
Amicale du Personnel	40 K€	49 K€	55 K€
CNAS	14,5 K€	15 K€	17.5 K€
Prévoyance	18,5 K€	17,3 K€	17 K€
Titres restaurant Part employeur uniquement	50 K€	52 K€	56.5 K€
TOTAL	123 K€	133,3 K€	146 K€

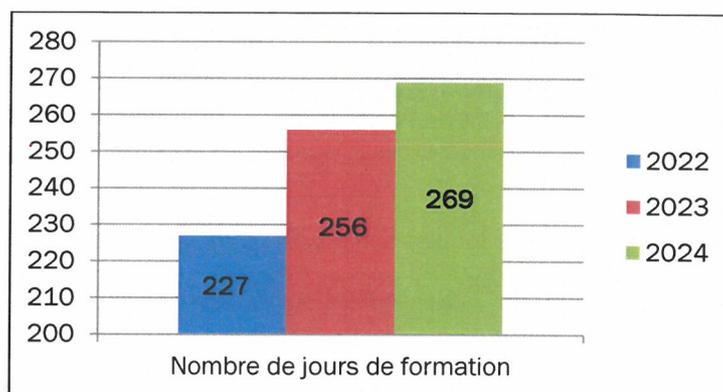
3. LA FORMATION DES AGENTS

La Direction générale soutient la formation des agents qui est un outil d'accompagnement dans l'exercice de leur fonction et dans la prise en charge de nouvelles missions (montée en compétences).

Cette volonté d'accompagnement des agents s'exprime à travers l'élaboration du plan de formation.

Il convient de noter :

- Une nette évolution du nombre de jours de formation :



- Une tendance haussière du budget réalisé consacré à la formation :

	2022	2023	2024
Budget primitif	25 000€	60 000€	70 000€
Compte Financier Unique	20 219€	54 606€	59 586€

La nette progression du budget réalisé entre 2022 et 2023/2024 s'explique par une augmentation significative des crédits budgétaires votés lors des budgets primitifs.

Départ de Madame Patricia FIEFFÉ, représentante du collège de Cingal-Suisse Normande, donnant pouvoir à Monsieur Patrice MATHON, portant le nombre de votants pour les prochaines délibérations à :

Représentants	Représentants en exercice	Présents	Pouvoirs	Votants
152	152	79	11	90
Représentants COMPÉTENCE « GAZ »	Représentants COMPÉTENCE « GAZ » en exercice	Présents	Pouvoirs	Votants
144	144	75	10	85

PARTIE III : LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025-2026

Cette dernière partie est construite selon la méthodologie chronologique suivante :

- Le contexte
- Rappel du plan stratégique
- Les perspectives 2025-2026

1. LE CONTEXTE

En préambule de cette dernière partie consacrée aux orientations budgétaires 2025 et 2026, il convient de rappeler les points essentiels du contexte.

a) Une instabilité politique nationale :

Après le renversement du gouvernement Barnier le gouvernement Bayrou s'installe progressivement. Le nouveau projet de loi de finances 2025 vient d'être soumis aux députés et sénateurs qui vont tenter de s'accorder sur une version finale du projet de budget. En attendant, la France attend toujours d'être dotée d'un budget pour l'année 2025.

b) Des indicateurs économiques dégradés :

- Une croissance économique faible : +0,9% en 2025 (Banque de France) ;
- Un niveau général des prix soutenu – inflation de 1,5% en 2025 ;
- Un niveau record de la dette de l'Etat – 3 380 Md€ soit 115% du PIB en 2024 ;
- Un montant de déficit abyssal – 6,1% du PIB en 2024 ;
- Une ouverture de procédure de déficit excessif par l'UE à l'encontre de la France, depuis le 26 juillet 2024.

Ce contexte incite les collectivités territoriales à la prudence budgétaire en raison :

- De l'incertitude sur le niveau des recettes ;
- De la contribution à l'effort de redressement national pouvant générer un ralentissement des investissements.

c) Une incitation réglementaire à faire en matière de transition énergétique, comme, par exemple :

- La loi APER qui oblige les collectivités à planifier territorialement la production des EnR en définissant des zones d'accélération des EnR et à solariser les bâtiments et les parkings ;
- Le décret tertiaire qui vise à réduire la consommation énergétique des bâtiments à usage tertiaire et fixe les obligations de rénovation énergétique de ces bâtiments.

d) Mais des financements remis en cause :

- Si les intentions politiques sont clairement affichées et si le cadre réglementaire oblige les collectivités territoriales, il n'en demeure pas moins que l'accompagnement budgétaire suit une tendance baissière qui peut ralentir la mise en œuvre des projets portés par les collectivités. Citons par exemple :
 - La réduction forte de la dotation du fonds vert de 2.5 Md€ en 2024 à 1 Md€ en 2025 ;
 - La baisse de l'enveloppe de soutien à l'achat de véhicules propres.

Il est possible que la réduction de l'accompagnement budgétaire de l'Etat encourage les collectivités à solliciter davantage le SDEC ÉNERGIE pour finaliser leurs projets de transition énergétique.

Au niveau du SDEC ÉNERGIE, il convient de rappeler le contexte dans lequel le syndicat exerce ses compétences statutaires et déploie ses activités :

- Un plan stratégique qui guide l'action du syndicat ;
- Un excédent de fonctionnement cumulé qui permet d'envisager sereinement l'année 2025 et l'accompagnement des collectivités ;
- Une année 2025 avec de nouveaux marchés travaux (prix fortement à la hausse) et des perspectives de relance de marchés existants ;

- Des besoins d'accompagnement en ingénierie des collectivités dans le domaine de la transition énergétique (rénovation des bâtiments, production d'énergies renouvelables ...)
- Des besoins de travaux sur les réseaux toujours importants (demande des collectivités, aléas climatiques) ;
- La volonté d'anticiper la réglementation européenne (Directive RoHs) qui vise à limiter l'usage de différentes substances (ex : mercure contenu dans les lampes d'éclairage) ;
- Des modalités de perception révisées ou en cours de réforme (FACÉ, TICFE) qui privent le syndicat de la maîtrise de ses recettes historiques (perception directe par l'Etat).

2. RAPPEL DU PLAN STRATEGIQUE

Les élus du SDEC ÉNERGIE ont souhaité faire un bilan à mi-mandat de la mise en œuvre du plan stratégique pour :

- Evaluer les actions engagées ;
- Ajuster les orientations et actions ;
- Concentrer les ressources sur des actions prioritaires pour la période 2024-2026.

A l'issue de ce bilan, il a été décidé de porter nos efforts sur 10 orientations stratégiques :

1. Continuer à réduire progressivement les écarts de qualité d'énergie électrique distribuée en zones rurales par rapport à celle des zones urbaines,
2. Engager le processus de renégociation du contrat-cadre de concession GRDF ;
3. Réduire l'impact énergétique et environnemental des installations d'éclairage public en accentuant leur renouvellement ;
4. Accompagner les collectivités dans la maîtrise des factures énergétiques de leurs bâtiments ;
5. Devenir un acteur public majeur dans la production d'énergie renouvelable locale par la création d'une structure porteuse pour le développement de projets EnR de grande puissance ;
6. Relancer le développement des projets de production de chaleur (en cohérence avec le réseau Gaz) ;
7. Engager une réflexion sur la compétence « contribution à la transition énergétique » (socle pour l'accompagnement des EPCI) ;
8. Conforter notre rôle d'aménageur du territoire en matière d'implantation et d'exploitation d'infrastructures de mobilité bas carbone ;
9. Être un acteur engagé pour réduire la précarité énergétique des usagers de l'électricité et du gaz ;
10. Consolider nos services en matière d'information géographique en se positionnant sur notre rôle pour la mise en œuvre d'un Plan de Corps de Rue Simplifiée - PCRS à échéance 2026.

La mise en œuvre du plan stratégique s'appuie notamment sur 4 programmes pluriannuels gérés en AP/CP (autorisations de programme et crédits de paiement), dont voici les résultats 2024.

AP/CP n° 1 – Programme de travaux sur les réseaux publics d'électricité dans le cadre du contrat de concession

Intitulé de la AP/CP	Montant HT en euros					Financeurs principaux
	AP	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	
Programme de travaux sur les réseaux publics d'électricité dans le cadre du contrat de concession 2018-2048	31 000 000	7 556 430,02	5 065 828,69	9 188 873,15	9 188 868,14	Collectivités Etat SDEC ENERGIE

AP/CP n° 2 – Programme de travaux d'effacement des réseaux

Intitulé de la AP/CP	Montant HT en euros					Financeurs principaux
Programme de travaux d'effacement des réseaux – partie électrique (Hors PPI 2023/2026)	36 000 000	10 578 544,07	8 224 907,44	8 637 546,28	8 559 002,21	Collectivités Etat SDEC ENERGIE

AP/CP n° 3 – Programme de déploiement d'Infrastructures de Recharge de Véhicules Electriques

Intitulé de la AP/CP	Montant HT en euros					Financeurs principaux
Programme de déploiement d'Infrastructures de Recharge de Véhicules Electriques	6 000 000	670 573,39	1 187 699,83	2 106 150,09	2 035 576,69	Collectivités Etat SDEC ENERGIE

AP/CP n° 4 – Programme d'efficacité énergétique

Intitulé de la AP/CP	Montant HT en euros					Financeurs principaux
Programme d'efficacité énergétique	21 200 000	1 215 182,44	3 607 095,89	8 246 452,05	8 131 269,62	Collectivités Etat SDEC ENERGIE

Compte tenu des niveaux de consommations des CP, il sera proposé des ajustements de crédits au Comité Syndical du 27 mars 2025 lors du vote des budgets primitifs.

3. LES PERSPECTIVES 2025-2026

Après avoir rappelé le contexte et le plan stratégique validé par le Comité Syndical, il est proposé d'établir des orientations qui se traduisent par la mobilisation de crédits budgétaires mais aussi de ressources humaines et matérielles.

D'un point de vue méthodologique, le chiffrage des orientations couvre les 3 budgets et ne prend pas en compte les opérations d'ordre ni les restes à réaliser.

3.1. LES ORIENTATIONS

Il est proposé de retenir 5 orientations budgétaires pour l'élaboration du budget.

Chaque orientation se décline en programme d'investissement complété de crédits budgétaires.

Orientation n° 1 : Poursuivre l'amélioration du niveau de qualité du réseau de distribution publique d'électricité

- **Poursuivre le programme de renforcement** et de sécurisation du réseau Basse Tension en milieu rural dans le cadre du PPI 2023/2026
 - Evaluation des crédits budgétaires : 7 800 K€*
- **Augmenter les aides financières** pour les programmes spécifiques intempéries en milieu rural (sur la partie électrique) et **maintenir un accompagnement fort des travaux sur les réseaux**
 - Evaluation des crédits budgétaires : 13 500 K€*

- Expérimenter la maîtrise d'ouvrage des raccordements de producteurs d'énergies renouvelables, conformément au protocole de Besançon, signé entre ENEDIS et la FNCCR ;
- Accompagner la résorption des fils nus en milieu urbain, aux côtés du concessionnaire ;
- Faire pression pour financer de nouveaux travaux avec le FACÉ (anticiper la fin des fils nus).

Orientation n°2 : poursuivre nos investissements EP/SL (Eclairage Public / Signalisation Lumineuse) et intensifier la rénovation du parc d'éclairage public pour réduire l'impact énergétique et environnemental des installations d'éclairage public

- Mise en œuvre d'un programme d'investissement ambitieux (extension, renouvellement, vidéo protection ...)
 - Evaluation des crédits budgétaires : **4 900 K€**
- Poursuivre le renouvellement des foyers > 25 et 30 ans
 - Evaluation des crédits budgétaires : **3 000 K€**
- Financer un programme pluriannuel sur 4 ans pour passer l'intégralité du patrimoine d'éclairage public en LED
 - Evaluation des crédits budgétaires : **600 K€ en 2025 et 1 300 K€ les 3 années suivantes -> création d'une AE/CP spécifique**
- Faire évoluer le montant des forfaits de maintenance et d'exploitation pour tenir compte de l'inflation et pour maintenir l'équilibre des comptes sur cette activité
 - Proposition de la hausse du forfait EP : +2.5%

Nouveau forfait basé sur l'âge des réseaux	2024		2025				
	Forfait	Foyers au 01/01/2024	Foyers au 01/01/2025	Proposition ajustement	Forfaits 2025 en €		
					Arrondi à		
les 2 premières années	10.60€	6 160	9 798	10%	2.50%	10.87€	10.90€
2,3,4 ans	25.30€	13 162	7 030	7%	2.50%	25.93€	25.90€
de 5 à 9 ans	29.60€	23 645	20 677	21%	2.50%	30.34€	30.30€
de 10 à 19 ans	33.70€	29 715	31 999	32%	2.50%	34.54€	34.50€
de 20 à 24 ans	38.00€	9 022	10 142	10%	2.50%	38.95€	39.00€
de 25 à 29 ans	42.20€	5 576	7 930	8%	2.50%	43.26€	43.30€
supérieur à 30 ans	46.40€	6 934	8 605	9%	2.50%	47.56€	47.60€
Balisage et mise en valeur par la lumière de faible puissance (< 40 watts) < 25 ans	18.50€	2 265	2 300	2%	2.50%	18.96€	19.00€
Balisage et mise en valeur par la lumière de faible puissance (< 40 watts) supérieur ou égal à 25 ans	29.90€	197	200	0%	2.50%	30.65€	30.60€

Ancien forfait pour 132 communes (En 2024 reste 26 communes)	2024		2025				
	Forfait	Foyers au 01/01/2024	Foyers au 01/01/2025	Proposition ajustement	Forfaits 2025 en €		
					Arrondi à		
Balisage et mise en valeur par la lumière de faible puissance (< 40 watts)	18.50€		0	0%	2.50%	18.96€	19.00€
Foyers équipés de leds quelque soit la puissance	27.10€	3 734	5 157	38%	2.50%	27.78€	27.80€
Foyers avec ballon fluorescent	37.40€	39	0	0%	2.50%	38.34€	38.30€
Foyers à lampes sodium, iodeur, et autres sources	33.40€	8 946	8 392	62%	2.50%	34.24€	34.20€
Foyers spéciaux (hauteur > 18 m et lampe >= 100W)	44.30€		0	0%	2.50%	45.41€	45.40€

OPTIONS		2024		2025			
		Quantités	Forfait	Quantités	Proposition ajustement	Forfaits 2025 en €	
						Arrondi à	
Visite au sol		22 040	0,70 €	22 000	2,50%	0,72€	0,70 €
Nettoyage supplémentaire		538	12,80 €	300	2,50%	13,12€	13,10 €
ECLAIRAGE FESTIF	Motif avec armature posé sur mât, poteau ou façade sur dispositif d'accrochage	275	65,00 €	275	2,50%	66,63€	66,60 €
	Motif en traversée de rue ou en portée entre supports quelque soit la nature des supports et quelque soit la longueur de la portée, y compris le câble de soutien et sur dispositif d'accrochage	1	160,00 €	1	2,50%	164,00€	164,00 €
	Motif ou guirlande d'illumination dans un arbre, quelque soit la longueur de la guirlande	2	112,40 €	2	2,50%	115,21€	115,20 €
	Guirlande d'illumination ou rideau lumineux en linéaire sur façade, par tronçon de 10 mètres	21	97,30 €	21	2,50%	99,73€	99,70 €
Changement d'heure 1ere armoire		60	59,50 €	60	2,50%	60,99€	61,00 €
Changement d'heure par armoire supplémentaire		180	8,70 €	180	2,50%	8,92€	8,90 €
Entretien d'une caméra		63	53,60 €	63	2,50%	54,94€	54,90 €
Entretien d'un radar pédagogique		26	53,60 €	26	2,50%	54,94€	54,90 €
Entretien d'un PMV posé avant le 01/01/2022 (forfait jusqu'en 2025 inclus; paiement de l'abonnement facturé à la commune dans le cadre des travaux de pose)		37	94,10 €	37	2,50%	96,45€	96,50 €
Entretien d'un PMV posé après le 01/01/2022		10	219,60 €	10	2,50%	225,09€	225,10 €

Proposition de la hausse du forfait SL : + 3%

Forfait de base	2024		2025				
	Forfait en €	Appareils au 1er janvier 2024	Appareils au 1er janvier 2025		Proposition ajustement	Forfaits 2025 en €	
						Arrondi à	
Feu principal	109,30€	233	226	25%	3,00%	112,58€	112,60 €
Répétiteur trafic	53,60€	186	177	20%	3,00%	55,21€	55,20 €
Signal piéton, complémentaire ou isolé	53,60€	326	310	36%	3,00%	55,21€	55,20 €
Poteau ou potelet	53,60€	301	285	36%	3,00%	55,21€	55,20 €
Potence	117,10€	52	44	4%	3,00%	120,61€	120,60 €
Armoire	211,90€	44	43	5%	3,00%	218,26€	218,30 €

Forfait carrefour tout Leds	2024		2025				
	Forfait en €	Appareils au 1er janvier 2024	Appareils au 1er janvier 2025		Proposition ajustement	Forfaits 2025 en €	
						Arrondi à	
Feu principaux	100,80€	280	286	19%	3,00%	103,82€	103,80€
Répétiteur trafic	49,40€	232	237	16%	3,00%	50,88€	50,90€
Signal piéton, complémentaire ou isolé	49,40€	411	429	29%	3,00%	50,88€	50,90€
Poteau ou potelet	49,40€	413	409	29%	3,00%	50,88€	50,90€
Potence	108,00€	45	48	3%	3,00%	111,24€	111,20€
Armoire	205,80€	60	61	4%	3,00%	211,97€	212,00€

Orientation n°3 : Poursuivre notre contribution au développement de la mobilité bas-carbone

- Continuer à mettre en œuvre le Schéma Directeur des IRVE ;
- Prendre en charge l'acquisition, l'installation et l'exploitation du réseau des IRVE sur l'ensemble du territoire du Calvados
 - Evaluation des crédits budgétaires : 2 300 K€*
- Encourager l'acquisition de véhicules électriques des collectivités adhérentes au syndicat, par l'attribution d'aides financières
 - Proposition d'aide à l'achat d'un véhicule neuf (jusqu'à 4 000€) ou d'un véhicule d'occasion (jusqu'à 2 000€), électrique, GNV et hydrogène pour les communes B2 et C*
- Faire évoluer la grille tarifaire 2025 pour réduire le déficit, tout en restant concurrentiel
 - Proposition d'augmenter les tarifs de 2 %.*

Type de bornes	Prix en € / kWh 2024	Prix en € / kWh 2025
Borne lente 7	0,40 € / kWh	0,41 € / kWh
Borne normale 22/25	0,45 € / kWh	0,46 € / kWh
Borne rapide 50	0,50 € / kWh	0,51 € / kWh
Borne rapide 100	0,55 € / kWh	0,56 € / kWh
Borne rapide 150 et plus	0,60 € / kWh	0,61 € / kWh
Majoration / voiture ventouse	0,20 € / min	0,21 € / min
Recettes en TTC	921 000 €	939 000 €
Recettes en HT	767 000 €	783 000 €

Orientation n°4 : Renforcer nos services d'ingénierie (animation, conseil, étude) et notre accompagnement financier en matière de transition énergétique

- Encourager la rénovation énergétique des bâtiments publics notamment via le dispositif du CEP
 - Evaluation de crédits budgétaires : 1 800 K€*
- Soutenir la rénovation énergétique des établissements scolaires communales via le dispositif PROGRES
 - Evaluation de crédits budgétaires : 1 000 K€*
- Soutenir la rénovation énergétique des logements communaux à caractère social
 - Evaluation de crédits budgétaires : 180 K€*
- Lancer un nouveau programme de rénovation des équipements sportifs
 - Evaluation des crédits budgétaires : 500 K€*
- Renforcer les animations de la maison de l'énergie.

Orientation n°5 : Favoriser le développement des projets d'énergies renouvelables

- Créer une structure porteuse de projets de production d'énergie renouvelable sur le territoire (type SEM) avec des partenaires publics (et privés) locaux et prendre des participations au capital de cette structure
 - Evaluation des crédits budgétaires : **3 000 K€**

- Intervenir techniquement et financièrement dans deux sociétés de production d'énergies renouvelables
 - Evaluation des crédits budgétaires : **200 K€**

- Accompagner les projets plus modestes d'installation de panneaux solaires ou de construction de réseaux de chaleur dans le cadre de la régie à autonomie financière sans personnalité morale
 - Evaluation des crédits budgétaires – centrales PV : **700 K€**
 - Evaluation des crédits budgétaires – réseaux chaleur : **500 K€**

Ces 5 orientations se traduisent par des crédits budgétaires pour 2025 et 2026, repris en synthèse dans le tableau ci-dessous :

Orientations	BP 2025	Projections 2026
Orientation n°1 : Poursuivre l'amélioration du niveau de qualité du réseau de distribution publique d'électricité	21 300 K€	21 600 K€
Orientation n°2 : poursuivre nos investissements EP/SL et intensifier la rénovation du parc d'éclairage public pour réduire l'impact énergétique et environnemental des installations d'éclairage public	8 500 K€	8 500 K€
Orientation n°3 : Poursuivre notre contribution au développement de la mobilité bas-carbone	2 300 K€	1 780 K€
Orientation n°4 : Renforcer nos services d'ingénierie (animation, conseil, étude) et notre accompagnement financier en matière de transition énergétique	3 480 K€	2 280K€
Orientation n°5 : Favoriser le développement des projets d'énergies renouvelables	4 400 K€	2 700 K€
TOTAL	39 980 K€	36 860 K€

L'évolution à la baisse des crédits entre 2025 et 2026 s'explique notamment :

- Par un niveau d'acquisition d'IRVE plus marqué en 2025 pour suivre le déploiement du SDIRVE ;
- Par le versement unique de prise de participation dans des sociétés en 2025 (+ 3 000K€) inscrite à l'orientation 5

A noter que les crédits demandés couvrent les besoins de l'exercice N. A ces montants, il convient d'ajouter les montants des restes à réaliser qui sont des dépenses engagées non mandatées.

A titre d'exemple, pour les réseaux Electricité et Eclairage public en 2025 :

Montant des besoins 2025 :	29 800 K€ (orientation n°1 + n°2)
Montant des restes à réaliser 2024 :	18 000 K€
Montant total :	47 800 K€

Les principales dépenses de fonctionnement

Le SDEC ÉNERGIE continue de maintenir une trajectoire de maîtrise des dépenses de fonctionnement, prenant compte principalement le niveau d'inflation à 1.5% qui s'applique notamment pour les deux principales dépenses :

- Les charges à caractère général
- Les charges du personnel - recrutement d'agents, revalorisation de cotisations sociales et inflation.

Dépenses réelles	CFU 2024	BP 2025	BP 2026
Charges à caractère général	7 650 K€	7 760 K€	7 870 K€
Charges du personnel	4 900 K€	5 500 K€	5 650 K€
Nombre d'agents	78	80/83	83/85
TOTAL	16 900 K€	17 200 K€	17 500 K€

Les principales recettes

Section	Recettes réelles	CFU 2024	BP 2025	BP 2026
Fonctionnement	Participation des adhérents	15 000 K€	13 000 K€	13 000 K€
	TICFE	11 500 K€	11 500 K€	11 500 K€
	Redevances	4 800 K€	4 800 K€	4 800 K€
Sous-total		31 300 K€	29 300 K€	29 300 K€
Investissement	Subvention d'équipement	10 100 K€	10 500 K€	10 500 K€
	Dont le FACÉ	2 700 K€	3 000 K€	3 000 K€
Sous-total		10 100 K€	10 500 K€	10 500 K€
TOTAL		41 400 K€	39 800 K€	39 800 K€

Il est important de souligner que le niveau de perception des recettes « historiques » dans les prochaines années et les programmes d'investissement ambitieux portés par le syndicat pour accompagner fortement les projets des collectivités adhérentes, sont de nature à mobiliser le résultat excédentaire de la section de fonctionnement de notre budget principal.

3.2. LES RESSOURCES HUMAINES ET MATERIELLES

La définition des orientations programmatiques et budgétaires mobilise naturellement des ressources humaines, matérielles et financières sous l'angle organisationnel.

3.2.1. Les ressources humaines

- Poursuivre notre accompagnement du développement des compétences des agents par la formation (budget de 80 000€) et la démarche GPEC ;
- Prévoir le recrutement de quelques agents supplémentaires ;

3.2.2. Les ressources matérielles

- S'équiper de logiciels et applicatifs métiers facilitant le suivi et le pilotage d'activité, notamment pour les services techniques ;
- Disposer d'un parc de véhicules de service bas carbone, en remplaçant les derniers véhicules thermiques
- Aménager et agencer les espaces de travail pour répondre aux besoins et envisager les possibilités d'agrandissement des locaux dans la perspective des nouveaux recrutements ;
- Adopter des pratiques vertueuses par nos actes d'achat (matériels recyclables, matériels moins énergivores ...) et par une sensibilisation des agents.

EN CONCLUSION

Le Débat d'Orientation Budgétaire est un temps fort de la vie institutionnelle du syndicat qui fixe les ambitions des deux prochaines années, 2025 et 2026.

Le SDEC ÉNERGIE dispose à ce jour d'une situation financière saine qui lui permet d'envisager les années 2025 et 2026 avec sérénité malgré les menaces qui pèsent sur ses recettes historiques.

Les orientations budgétaires proposées valident un niveau d'investissement soutenu sur la période 2025-2026 marquant la volonté des élus du SDEC ÉNERGIE d'accompagner les collectivités adhérentes dans leurs projets sur les réseaux d'électricité et d'éclairage public mais aussi dans le domaine de la transition énergétique.

La réalisation des programmes d'investissement allié aux actions d'accompagnement et de services imposent la mobilisation d'équipes compétentes et expérimentées, ce qui passe notamment par un plan de recrutement et de formation ambitieux.

C'est bien par sa solidité financière – à travers sa Capacité d'Auto-Financement et son résultat de fonctionnement reporté – que le SDEC ÉNERGIE peut proposer un accompagnement de qualité pour la mise en œuvre des projets.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire 2025, relatif au Budget Principal et aux deux budgets annexes « Energies Renouvelables » et « Mobilité Durable » du SDEC ÉNERGIE, tel que présenté ci-avant et exposé en séance a été transmis aux représentants du Comité Syndical en annexe de la note de présentation de la séance, jointe à la convocation.

Madame la Présidente donne la parole à l'assemblée.

Monsieur Fabrice DEROO, représentant du collège de la Communauté Urbaine Caen la mer, renouvelle sa remarque, exprimée lors des précédents comités, relative au la non-redistribution de la totalité des gains ARENH 2023 aux membres du groupement, compte tenu des difficultés rencontrées par les adhérents du SDEC Énergie à élaborer leur budget et de l'augmentation du prix de l'énergie.

Il demande, par ailleurs, confirmation du prix moyen du kWh évoqué dans les dépenses de fonctionnement du budget annexe « Mobilité Durable » 2023, trouvant le coût moyen de 17 centimes/kWh peu élevé par rapport aux présentations précédentes en assemblée.

Madame la Présidente lui propose de vérifier ce montant à l'issue de la séance est de revenir vers lui avec une réponse précise.

Vérification faite, les éléments suivants peuvent être ajoutés à ce procès-verbal :

Il est possible que des différences apparaissent sur le coût du kWh selon que l'on prenne comme référence la période de consommation issue du logiciel d'exploitation (1er janvier au 31 décembre) ou celle issue du logiciel comptable (mandatement des factures).

Ex : pour l'année 2024, nous comptabilisons sur le mois de janvier 2024 des factures mandatées pour des achats d'énergies de novembre et décembre 2023 et les achats de kWh de novembre et décembre 2024 ne sont pas comptabilisés (car les factures ne nous sont parvenues qu'en janvier ou février 2025).

L'analyse du coût du kWh a été recalculé au regard des factures mandatées chaque année, ce qui donne les résultats suivants :

	2022	2023	2024
Factures mandatées (montant CFU)	261 233.06 €	221 637.13 €	658 562.02 €
kW correspondants à ces factures	1 482 063	977 068	2 050 188
Coût du kWh - Ratio	0.17 cts €/kWh	0.23 cts €/kWh	0.32 cts €/kWh

Aucune nouvelle observation n'ayant été formulée, Madame Catherine GOURNEY-LECONTE propose au Comité Syndical de prendre acte de la tenue des débats d'orientations budgétaires relatifs à l'exercice 2025 du Budget Principal et des deux budgets annexes du SDEC ÉNERGIE, sur la base de la présentation du rapport correspondant et de valider les perspectives budgétaires construites à partir des 5 orientations présentées.

Délibération d'intérêt commun :

	REPRESENTANTS	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	152	79	11	90

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport, le Comité Syndical :

- **PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientation budgétaire (DOB) relatif à l'exercice 2025 du budget principal et des deux budgets annexes « Energies renouvelables » et « Mobilité durable » du SDEC ÉNERGIE, sur la base de la présentation du rapport correspondant ;
- **VALIDE** les perspectives budgétaires construites à partir des 5 orientations présentées ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette délibération et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

FINANCEMENT DES PARTICIPATIONS DES MEMBRES AUX TRAVAUX PAR FONDS DE CONCOURS

Par délibérations en date du 18 décembre 2014 et du 17 décembre 2015, le Comité Syndical a validé le principe de financement de la part à charge des collectivités par recours au fonds de concours, pour toutes les collectivités qui le souhaitent.

La mise en œuvre du fonds de concours réclame, des collectivités concernées et du SDEC ÉNERGIE, une délibération concordante pour chacun des dossiers pour lesquels ce financement est sollicité.

Madame la Présidente propose au Comité Syndical de se prononcer sur les 19 nouveaux projets présentés par 24 communes, depuis le Comité Syndical du 12 décembre 2024 :

- Montant total HT des travaux : 947 773.14 €
- Montant de la participation communale : 506 731.37 €
 - Montant des fonds de concours : 502 842.61 €
 - Montant du solde de fonctionnement : 3 888.77 €

La liste de ces dossiers a été transmise aux représentants du Comité Syndical, en annexe de la note de présentation, jointe à leur convocation.

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical d'approuver ces 24 nouvelles demandes.

➔ Délibération d'intérêt commun :

REPRESENTANTS	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	79	11	90

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les 24 nouvelles demandes de financement de la part à charge des collectivités par recours au fonds de concours, pour un montant total de 502 842.61 € ;
- **DIT** que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal du SDEC ÉNERGIE ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

CONCESSIONS GAZ

NOUVEL ACCORD DE METHODE RELATIF AUX DISCUSSIONS A ENGAGER EN VUE DU RENOUELEMENT DES TRAITES DE CONCESSION AVEC GRDF

Monsieur Rémi BOUGAULT rappelle que le SIGAZ, auquel le SDEC ÉNERGIE s'est substitué, et GRDF ont signé une Convention de concession pour le service public de la distribution de gaz pour plusieurs communes de la zone de desserte exclusive de GRDF ayant transféré leur compétence de distribution de gaz naturel au syndicat, le 15 décembre 1997, à laquelle sont annexés un cahier des charges et ses annexes, pour une durée de 30 ans.

En outre, le SDEC ÉNERGIE s'est substitué aux communes de Langrune sur Mer, Hermival les Vaux et Le Breuil en Auge, communes situées dans la zone de desserte exclusive de GRDF, au titre des droits et obligations découlant des conventions de concession conclues par ces communes avec GRDF, en date respectivement du 27 janvier 1997, 28 septembre 1998 et du 22 novembre 2000, auxquelles sont annexés un cahier des charges et des annexes.

A l'approche du terme de certains de ces contrats, les parties ont décidé de se rapprocher, conformément à l'article 31 des cahiers des charges de la concession, en vue d'établir un état des lieux et de préparer le renouvellement des traités de concession.

Dans ce contexte, un accord de méthode a été signé le 5 juillet 2023. Il a pour objet d'encadrer les discussions entre les parties en vue :

- d'une part, de préparer le bilan commun des traités de concession en vigueur ;
- et d'autre part,
 - o soit, de préparer les termes d'un nouveau traité de concession,
 - o soit, d'adapter les termes du traité de concession syndical et des Traités de concession communaux en vigueur, sans en modifier la durée.

Cet accord ayant pris fin le 31 décembre 2024, et devant la nécessité de faire évoluer certaines de ses dispositions, un nouvel accord de méthode, a été communiqué aux représentants du Comité Syndical dès le 21 janvier 2025, conformément aux dispositions de l'article L.1411-7 du CGCT.

Ce nouvel accord a pour finalités :

- de modifier le calendrier prévisionnel de discussion associé, en le complétant par de nouvelles échéances ;
- de préciser les modalités d'échanges entre les parties,
- d'être applicable jusqu'au 14 décembre 2027.

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical d'approuver la conclusion de l'accord de méthode n°2 relatif aux discussions à engager en vue du renouvellement des traités de concession pour le service public de la distribution publique de gaz naturel.

→ Délibération d'intérêt spécifique à la compétence « Gaz » :

REPRESENTANTS COMPETENCE « GAZ »	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
144	75	10	85

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la conclusion de l'accord de méthode n°2 relatif aux discussions à engager en vue du renouvellement des traités de concession pour le service public de la distribution publique de gaz naturel ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer ledit accord ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

CONCESSION ELECTRICITE

AVENANT N° 1 A LA CONVENTION RELATIVE AUX TRAVAUX SOUS TENSION ET AUTRES PRESTATIONS

Par courriel en date du 10 décembre dernier, Enedis a communiqué un nouveau bordereau des prix des interventions sous tension pour 2025 qui emporte une évolution des prix unitaires des interventions sous tension entre 0% et 6,2% par prix, soit en moyenne 4,8%.

Sur la base du nombre d'interventions réalisées en 2023, l'évolution des prix entraînerait une dépense supplémentaire limitée de 3,9 k€.

Madame la Présidente propose que cette convention, conclue de gré à gré, soit modifiée par avenant afin d'approuver ce nouveau bordereau de prix, qui pourrait entrer en vigueur à compter du 1^{er} mars 2025.

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, elle propose au Comité Syndical d'approuver l'avenant n°1 à la nouvelle convention relative aux travaux sous tension et autres prestations.

→ Délibération d'intérêt commun :

REPRESENTANTS	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS
152	79	11	90

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les dispositions de l'avenant n°1 à la convention relative aux travaux sous tension et autres prestations ;
- **DIT** que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal du SDEC ÉNERGIE ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer ledit avenant ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame Catherine GOURNEY-LECONTE remercie les élus pour leur présence à cette séance et lève la séance à 16h50 après avoir rappelé les dates et lieux des prochaines assemblées plénières :

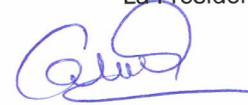
- **Jeudi 27 mars 2025** - 14h00 – CCI Caen Normandie - St Contest,
- **Jeudi 5 juin 2025** - 14h00 – CCI Caen Normandie - St Contest,
- **Jeudi 9 octobre 2025** - 14h00 – CCI Caen Normandie - St Contest,
- **Jeudi 18 décembre 2025** - 14h00 – CCI Caen Normandie - St Contest.

Le Secrétaire de séance,



Patrice GERMAIN

La Présidente,



Catherine GOURNEY-LECONTE